# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 615 19 avril 2002

## SOMMAIRE

(Stefan) Altmeyer, G.m.b.H., Greiveldange 29508	lle de LaD Investments, S.à r.l., Luxembourg	29512
AustralAsia Storage Equities S.A., Luxembourg 29499	Immo-Sharp S.A., Hunsdorf	29505
Australasia Storage Equities S.A., Luxembourg 29498	Immobilière Muhlenbach S.A., Luxembourg	29506
Auto-Commercial, S.à r.l., Pontpierre 29510	Iris II, S.à r.l., Luxembourg	29510
Avilliers Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem-	Isaias S.A., Luxembourg	29511
bourg	Jadof Invest S.A.H., Luxembourg	29505
Aximmo S.A., Esch-sur-Alzette	Jafer S.A.H., Luxembourg	29479
BCE Global Luxembourg Holdings, S.à r.l., Lu-	Lesiface S.A.H., Luxembourg	29504
xembourg	M.A.D. Holding S.A., Luxembourg	29502
Bestcite Invest S.A., Luxembourg 29514	Marques & Silva, S.à r.l., Hesperange	29508
BRPHP Rivepar, S.à r.l., Luxembourg 29514	Mold Systems S.A., Münsbach	29495
City & West End Property Investments, S.à r.l.,	Mold Systems S.A., Münsbach	29498
Luxembourg	N.P.S. Holdings S.A., Luxembourg	29480
Comala Défense, S.à r.l., Luxembourg 29516	N.P.S. Holdings S.A., Luxembourg	29480
Couverture Ferblanterie Weis Charles, S.à r.l.,	Orca Dive School, S.à r.l., Frisange	29503
Luxembourg	Orca Dive School, S.à r.l., Frisange	29504
CWE Property Holdings S.A., Luxembourg 29501	Orion Master Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	29487
D.F.P. Investment S.A., Luxembourg 29512	Orion Master Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	29490
D.F.P. Investment S.A., Luxembourg 29512	Papillo, S.à r.l., Bertrange	29509
Di-Ka-Lux, S.à r.l., Luxembourg 29506	Pozzo International S.A., Luxembourg	29513
Engko, S.à r.l., Olm	Presss, S.à r.l., Grevenmacher	29509
Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg 29483	PROBATIM S.A., Bureau de Représentation des	
Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg 29487	Produits du Bâtiment, Schieren	29476
Eurosquare 1 TE, S.à r.l., Luxembourg 29516	PROBATIM S.A., Bureau de Représentation des	
Eurosquare 3 Investments, S.à r.l., Luxembourg 29516	Produits du Bâtiment, Schieren	29477
Eurosquare 3 TE, S.à r.l., Luxembourg 29517	R.P.A., Realis Promotion et Agence Immobilière	
Eurosquare 4 Investments, S.à r.l., Luxembourg 29517	S.A., Windhof/Koerich	29475
Eurosquare 4 TE, S.à r.l., Luxembourg 29518	R.P.A., Realis Promotion et Agence Immobilière	
Eurosquare 5 Investments, S.à r.l., Luxembourg 29519	S.A., Windhof/Koerich	29504
Exa Holding S.C.A., Luxembourg 29490	Rivepar Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem-	
Exa Holding S.C.A., Luxembourg 29492	bourg	29515
e2co S.A., Luxembourg	Rix J. et Cie, S.à r.l., Soleuvre	29507
Farmland Co S.A., Luxembourg 29519	Russo Frères S.C.I., Livange	29506
Farmland Co S.A., Luxembourg 29520	Sanitaires Willy Putz Schieren S.A., Schieren	29477
Finwellness S.A., Luxembourg	Sanitaires Willy Putz Schieren S.A., Schieren	29479
Grandros S.A.H., Luxembourg 29502	Soleil Finance S.A., Luxembourg	29505
Gringots, S.à r.l., Luxembourg 29493	Velt, S.à r.l., Luxembourg	29510
Gringots, S.à r.l., Luxembourg 29495	Weho, S.à r.l., Roodt/Syre	29508
Home Center Putz S.A., Schieren	ZER Import/Export, S.à r.l., Bascharage	29481
Home Center Putz S.A., Schieren	ZER Import/Export, S.à r.l., Bascharage	29483

# HOME CENTER PUTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, rue de la Gare.

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme HOME CENTER PUTZ S.A., avec siège social à L-9122 Schieren, rue de la Gare,

constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 août 1979, publié au Mémorial C - Recueil Spécial des Sociétés et Associations - numéro 262 du 14 novembre 1979, transformée en société anonyme suivant acte reçu par le même notaire en date du 15 juillet 1993, publié au Mémorial C, page 21894 de l'année 1993.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri Wurth, employé privé, demeurant à Lintgen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume Marth, employé privé, demeurant à Holler, et comme scrutateur:

Monsieur Armand Bastendorff, employé privé, demeurant à Boulaide,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Resteront pareillement annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

- 2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentatives du capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- 3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:
- a) augmentation du capital social à concurrence de cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-seize francs (LUF 161.896.-), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) au montant de un million quatre cent onze mille huit cent quatre-vingt-seize francs (LUF 1.411.896,-), par incorporation au capital social d'un montant de cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-seize francs (LUF 161.896.-) à prélever sur les réserves libres et les résultats reportés de la société;
  - b) adoption de l'euro comme devise d'expression du capital social;
- c) fixation du capital social à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), divisé en mille deux cent cinquante actions (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-huit euros (EUR 28,-) chacune;
- d) modification de l'article 3 des statuts de la société, pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précédent:
- e) annulation des actions existantes en LUF et attribution des nouvelles actions en euros aux actionnaires actuels au prorata du nombre d'actions précédemment détenues par chacun d'eux;
  - f) nouvelles nominations au conseil d'administration;
  - g) nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante et un mille huit cent quatre-vingtseize francs (LUF 161.896,-), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) au montant de un million quatre cent onze mille huit cent quatre-vingt-seize francs (LUF 1.411.896,-), par incorporation au capital social d'un montant de cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-seize francs (LUF 161.896,-) à prélever sur les réserves libres et les résultats reportés de la société.

## Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'euro comme devise d'expression du capital social.

#### Troisième résolution

En considération de l'augmentation et de la conversion qui précède, l'assemblée décide de fixer le capital social à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), divisé en mille deux cent cinquante actions (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-huit euros (EUR 28,-) chacune.

## Quatrième résolution

L'assemblée décide de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de modifier, en conséquence, l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Le capital social est fixé à la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'un valeur nominale de vingt-huit euros (EUR 28,-) chacune, entièrement libérées.»

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide d'annuler les actions existantes en LUF et d'attribuer des nouvelles actions en EUR aux actionnaires actuels au prorata du nombre d'actions précédemment détenues par chacun d'eux.

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer deux membres supplémentaires du conseil d'administration, dont les mandats viendront à échéance, avec ceux des trois administrateurs actuellement en fonctions, lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- 1. Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, demeurant à Strassen;
- 2. Monsieur Henri Wurth, employé privé, demeurant à Lintgen.

Sont confirmés dans leurs fonctions d'administrateurs:

- 1. Monsieur Willy Putz, industriel, demeurant à Schieren;
- 2. Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- 3. Monsieur John Turpel, directeur de banque, demeurant à Ernzen.

#### Septième résolution

Est acceptée la démission de Monsieur Carlo Fischbach, prénommé, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006, Madame Mia Van De Berg, comptable, épouse de Monsieur Charles Schaack, demeurant à Mertzig.

#### Huitième résolution

Est nommé administrateur-délégué, habilité à engager la société par sa seule signature pour la gestion journalière de la société, Monsieur Henri Wurth, employé privé, demeurant à Lintgen.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Wurth, G. Marth, A. Bastendorff, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2001, vol. 607, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 janvier 2002.

M. Cravatte.

(00258/205/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2002.

## **HOME CENTER PUTZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9122 Schieren, rue de la Gare.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 10 janvier 2002.

M. Cravatte.

(00259/205/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2002.

# R.P.A., REALIS PROMOTION ET AGENCE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof/Koerich, 2-5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 72.437.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2001

Suite au décès de Monsieur Eugène Ney, l'assemblée décide de nommer en son remplacement comme nouvel administrateur Monsieur Paul Sunnen, consultant PME, demeurant à Moutfort.

Monsieur Sunnen achèvera le mandat de feu Monsieur Eugène Ney, lequel expirera à l'issu de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2003.»

Windhof, le 4 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 168, fol. 98, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-J Steffen.

(04096/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# PROBATIM S.A., BUREAU DE REPRESENTATION DES PRODUITS DU BATIMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 985.

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BUREAU DE REPRESENTATION DES PRODUITS DU BATIMENT - PROBATIM S.A., avec siège social à L-9122 Schieren, rue de la Gare,

constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, suivant acte sous seing privé en date du 28 décembre 1965, publié au Mémorial C - Recueil Spécial des Sociétés et Associations - numéro 15 du 12 juin 1966, transformée en société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juillet 1993, publié au Mémorial C, page 21892 de l'année 1993.

La séance est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Henri Wurth, employé privé, demeurant à Lintgen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Monsieur Guillaume Marth, employé privé, demeurant à Holler, et comme scrutateur:

Monsieur Armand Bastendorff, employé privé, demeurant à Boulaide,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Resteront pareillement annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

- 2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentatives du capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- 3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:
- a) augmentation du capital social à concurrence de cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-seize francs (LUF 161.896,-), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) au montant de un million quatre cent onze mille huit cent quatre-vingt-seize francs (LUF 1.411.896,-), par incorporation au capital social d'un montant de cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-seize francs (LUF 161.896,-) à prélever sur les réserves libres et les résultats reportés de la société;
  - b) adoption de l'euro comme devise d'expression du capital social;
- c) fixation du capital social à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), divisé en mille deux cent cinquante actions (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-huit euros (EUR 28,-) chacune;
- d) modification de l'article 3 des statuts de la société, pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précédent:
- e) annulation des actions existantes en LUF et attribution des nouvelles actions en EUR aux actionnaires actuels au prorata du nombre d'actions précédemment détenues par chacun d'eux;
  - f) nouvelles nominations au conseil d'administration;
  - g) nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante et un mille huit cent quatre-vingtseize francs (LUF 161.896,-), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) au montant de un million quatre cent onze mille huit cent quatre-vingt-seize francs (LUF 1.411.896,-), par incorporation au capital social d'un montant de cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-seize francs (LUF 161.896,-) à prélever sur les réserves libres et les résultats reportés de la société.

## Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'euro comme devise d'expression du capital social.

#### Troisième résolution

En considération de l'augmentation et de la conversion qui précède, l'assemblée décide de fixer le capital social à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), divisé en mille deux cent cinquante actions (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-huit euros (EUR 28,-) chacune.

# Quatrième résolution

L'assemblée décide de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de modifier, en conséquence, l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Le capital social est fixé à la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'un valeur nominale de vingt-huit euros (EUR 28,-) chacune, entièrement libérées.»

## Cinquième résolution

L'assemblée décide d'annuler les actions existantes en LUF et d'attribuer des nouvelles actions en euros aux actionnaires actuels au prorata du nombre d'actions précédemment détenues par chacun d'eux.

## Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer deux membres supplémentaires du conseil d'administration, dont les mandats viendront à échéance, avec ceux des trois administrateurs actuellement en fonctions, lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- 1. Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, demeurant à Strassen;
- 2. Monsieur Henri Wurth, employé privé, demeurant à Lintgen.

Sont confirmés dans leurs fonctions d'administrateurs:

- 1. Monsieur Willy Putz, industriel, demeurant à Schieren;
- 2. Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- 3. Monsieur John Turpel, directeur de banque, demeurant à Ernzen.

#### Septième résolution

Est acceptée la démission de Monsieur Carlo Fischbach, prénommé, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006, Madame Mia Van De Berg, comptable, épouse de Monsieur Charles Schaack, demeurant à Mertzig.

## Huitième résolution

Est nommé administrateur-délégué, habilité à engager la société par sa seule signature pour la gestion journalière de la société, Monsieur Henri Wurth, employé privé, demeurant à Lintgen.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Wurth, G. Marth, A. Bastendorff, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2001, vol. 607, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 janvier 2002. (00260/205/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2002.

M. Cravatte.

## PROBATIM S.A., BUREAU DE REPRESENTATION DES PRODUITS DU BATIMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 985.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 10 janvier 2002.

M. Cravatte.

(00261/205/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2002.

# SANITAIRES WILLY PUTZ, SCHIEREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, rue de la Gare. R. C. Diekirch B 1.958.

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SANITAIRES WILLY PUTZ, SCHIEREN S.A., avec siège social à L-9122 Schieren, rue de la Gare,

constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1er décembre 1989, publié au Mémorial C - Recueil Spécial des Sociétés et Associations - numéro 159 du 12 mai 1990, transformée en société anonyme suivant acte reçu par le même notaire en date du 15 juillet 1993, publié au Mémorial C, numéro 457 du 6 octobre 1993, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 12 novembre 1997, publié au Mémorial C, page 5630 de l'année 1998.

La séance est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Michel Sutter, employé privé demeurant, demeurant à Consdorf.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Monsieur Guillaume MARTH, employé privé, demeurant à Holler, et comme scrutateur:

Monsieur Armand Bastendorff, employé privé, demeurant à Boulaide,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Resteront pareillement annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

- 2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les dix mille (10.000) actions, représentatives du capital social de dix millions de francs (10.000.000,-), sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- 3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:
- a) augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze francs (LUF 84.975,-), pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs (10.000.000,-) au montant de dix millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze francs (LUF 10.084.975,-), par incorporation au capital social d'un montant de quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze francs (LUF 84.975,-) à prélever sur les réserves libres et les résultats reportés de la société;
  - b) adoption de l'euro comme devise d'expression du capital social;
- c) fixation du capital social à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), divisé en dix mille actions (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;
- d) modification de l'article 3 des statuts de la société, pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent;
- e) annulation des actions existantes en LUF et attribution des nouvelles actions en EUR aux actionnaires actuels au prorata du nombre d'actions précédemment détenues par chacun d'eux;
  - f) nouvelles nominations au conseil d'administration;
  - g) nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze francs (LUF 84.975,-), pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs (10.000.000,-) au montant de dix millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze francs (LUF 10.084.975,-), par incorporation au capital social d'un montant de quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze francs (LUF 84.975,-) à prélever sur les réserves libres et les résultats reportés de la société.

## Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'euro comme devise d'expression du capital social.

## Troisième résolution

En considération de l'augmentation et de la conversion qui précède, l'assemblée décide de fixer le capital social à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), divisé en dix mille actions (10.000) actions d'une valeur nominale de vingtcinq euros (EUR 25,-) chacune.

## Quatrième résolution

L'assemblée décide de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de modifier, en conséquence, l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'un valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.»

## Cinquième résolution

L'assemblée décide d'annuler les actions existantes en LUF et d'attribuer des nouvelles actions en EURO aux actionnaires actuels au prorata du nombre d'actions précédemment détenues par chacun d'eux.

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer deux membres supplémentaires du conseil d'administration, dont les mandats viendront à échéance, avec ceux des trois administrateurs actuellement en fonctions, lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- 1. Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, demeurant à Strassen;
- 2. Monsieur Michel Sutter, employé privé, demeurant à Consdorf.

Sont confirmés dans leurs fonctions d'administrateurs:

- 1. Monsieur Willy Putz, industriel, demeurant à Schieren;
- 2. Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- 3. Monsieur John Turpel, directeur de banque, demeurant à Ernzen.

#### Septième résolution

Est acceptée la démission de Monsieur Carlo Fischbach, prénommé, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006, Madame Mia Van De Berg, comptable, épouse de Monsieur Charles Schaack, demeurant à Mertzig.

#### Huitième résolution

Est nommé administrateur-délégué, habilité à engager la société par sa seule signature pour la gestion journalière de la société, Monsieur Michel Sutter, employé privé, demeurant à Consdorf.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Bastendorff, G. Marth, M. Sutter, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2001, vol. 607, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 janvier 2002.

M. Cravatte.

(00262/205/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2002.

# SANITAIRES WILLY PUTZ, SCHIEREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 1.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 10 janvier 2002.

M. Cravatte.

(00266/205/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 janvier 2002.

# JAFER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.932.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 9 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de BEF 35.000.000,- est converti en EUR 867.627,34 avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2001.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 9 novembre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euros, pour le porter du montant actuel de EUR 867.627,34 à un montant de EUR 868.000,- Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 372,66 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur la réserve légale.

En conséquence, le capital de la société, nouvellement exprimé en Euros, est désormais fixé à un montant de EUR 868.000,- représenté par 35.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour JAFER S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 34, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04071/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# N.P.S. HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 13.055.

L'an deux mille un, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie, au siège social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée N.P.S. HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Les statuts de la société ont été arrêtés suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire, alors de résidence à Bascharage, le 15 mai 1975, et publié au Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 154 du 20 août 1975. Ils ont été modifiés à différentes reprises, en dernier lieu par acte reçu par le même notaire résidant alors à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1978, publié au susdit Recueil Spécial numéro 97 du 5 mai 1979. La société a été dissoute suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 octobre 2001, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Léonard Horace Lambert, président du conseil d'administration.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Jacqueline Lefèvre.

L'assemblée choisit, pour remplir les fonctions de scrutatrice Madame Virginia Campbell Becker.

Le bureau ainsi constitué, le président déclare et demande au notaire soussigné d'acter:

1) Que la société N.P.S. HOLDINGS S.A. a été dissoute suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, constatée par le procès-verbal dressé par le notaire instrumentant, le 3 octobre 2001, en voie de publication au Mémorial C.

Que Monsieur lean Welter, demeurant à Luxembourg, a été nommé liquidateur, suivant décision de ladite assemblée.

- 2) Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:
- 1. Rapport du liquidateur.
- 2. Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 3. Fixation d'une assemblée générale qui aura pour objet le rapport du commissaire-vérificateur, la décharge du liquidateur et la clôture de la liquidation.
- 3) Qu'il résulte de la liste de présence dressée par le bureau et dont l'original sera annexé au présent acte, que l'intégralité des actions sont représentées à l'assemblée, laquelle est par suite régulièrement réunie et peut valablement statuer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, le liquidateur fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales. Il dépose ensuite sur le bureau les pièces à l'appui.

Après en avoir délibéré, l'assemblée désigne, pour examiner les comptes de la liquidation, Madame Virginia Campbell-Becker et, à l'unanimité, décide qu'une deuxième assemblée générale aura lieu ce jour à 14.00 heures, ayant pour ordre du jour:

- 1. Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2. Décharge du liquidateur.
- 3. Clôture de la liquidation.

Ces décisions sont adoptées par l'assemblée, à l'unanimité de ses membres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 11.00 heures.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. H. Lambert, J. Lefèvre, V. Campbell Becker, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2001, vol. 863, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(03980/239/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

## N.P.S. HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 13.055.

## DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie, au siège social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée N.P.S. HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Les statuts de la société ont été arrêtés suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire alors de résidence à Bascharage, le 15 mai 1975, et publié au Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 154 du 20 août 1975. Ils ont été modifiés à différentes reprises, en dernier lieu par acte reçu par le même notaire résidant alors à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1978, publié au susdit Recueil Spécial numéro 97 du 5 mai 1979. La société a été dissoute suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 octobre 2001, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Léonard Horace Lambert, président du conseil d'administration.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Jacqueline Lefèvre.

L'assemblée choisit, pour remplir les fonctions de scrutatrice Madame Virginia Campbell Becker.

Le bureau ainsi constitué, le président déclare et demande au notaire soussigné d'acter:

- 1) Que l'assemblée générale extraordinaire, tenue ce jour à 10.30 heures, a, après avoir entendu le rapport du liquidateur, nommé Madame Campbell Becker aux fonctions de commissaire-vérificateur et a fixé aux jour, heure et lieu cidessus indiqués, la présente assemblée ayant pour ordre du jour:
  - 1. Rapport du commissaire-vérificateur.
  - 2. Décharge au liquidateur.
  - 3. Clôture de la liquidation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, le commissaire-vérificateur ici intervenant, donne lecture de son rapport sur la gestion du liquidateur, concluant à l'adoption des comptes de liquidation.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Jean Welter, demeurant à Luxembourg, de sa gestion comme liquidateur de la société; elle constate qu'en conséquence la liquidation de la société est définitivement close et que ladite société a cessé d'exister.

Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq années à partir de ce jour à l'ancien siège social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 14.30 heures.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. H. Lambert, J. Lefèvre, V. Campbell Becker, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2001, vol. 863, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(03981/239/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

## ZER IMPORT/EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Prés. R. C. Luxembourg B 82.232.

L'an deux mille un, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Christiane Tempels, administrateur de société, demeurant à L-4941 Bascharage, 16, rue des Prés,

agissant en sa qualité de seul et unique mandataire spécial de la société GRAINGER CREATIONS S.A. une société régie par le droit des lles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration générale donnée à Tortola (lles Vierges Britanniques);

une copie certifiée conforme de ladite procuration générale, signée ne varietur est restée annexée à l'acte de constitution de la société ZER IMPORT/EXPORT, S.à r.l.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

#### Exposé préliminaire

- 1.- Que sa mandante, la société GRAINGER CREATIONS S.A. est la seule et unique associée de la société ZER IMPORT/EXPERT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-4941 Bascharage, 16, rue des Prés, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 82.232, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 mai 2001, en voie de publication au Mémorial C. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.
- 2.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée ZER IMPORT/EXPORT, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) et se trouve représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cent vingt-six euros (EUR 126,-) chacune, intégralement libérées.

## Cessions de parts sociales

La société GRAINGER CREATIONS S.A., par sa représentante susnommée, déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit, sa totalité de sa participation, soit les cent (100) parts sociales qu'elle détient dans la société ZER IMPORT/EXPORT, S.à r.l., à:

1.- la société COMPAGNIE DIRECTE TRANSFRONTALIERE (CDT) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-4941 Bascharage, 16, rue des Prés,

constituée suivant acte notarié du 28 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 333 du 9 mai 2000, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74.096,

ici représentée par Monsieur Erdogan Sezgin, directeur commercial, demeurant à F-77270 Villeparisis, 127, avenue Charles Gide,

agissant en sa qualité de seul et unique administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle, nommé à cette fonction suivant décision prise en assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue par devant le notaire instrumentant, en date ce jour (numéro précédent de son répertoire),

quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-six euros (EUR 126,-) chacune, de la société à responsabilité limitée ZER IMPORT/EXPORT, S.à r.l., prédésignée,

pour le prix global de douze mille trois cent quarante-huit euros (EUR 12.348,-);

2.- Monsieur Erdogan Sezgin, prénommé, ce acceptant,

une (1) part sociale d'une valeur nominale de cent vingt-six euros (EUR 126,-), de la société à responsabilité limitée ZER IMPORT/EXPORT, S.à r.l., prédésignée,

pour le prix de cent vingt-six euros (EUR 126,-).

- 3.- Monsieur Moumene Ben Ahmed, homme d'affaires, demeurant à F-94270 Le Kremlin-Bicêtre, 43, rue Gabriel Péri, ici personnellement présent et ce acceptant,
- une (1) part sociale d'une valeur nominale de cent vingt-six euros (EUR 126,-), de la société à responsabilité limitée ZER IMPORT/EXPORT, S.à r.l., prédésignée.

Le prix global des cessions, soit la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) a été payé avant la passation des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, entre les mains du cédant, qui en consent bonne et valable quittance par les présentes.

#### Assemblée générale

Ensuite, la société COMPAGNIE DIRECTE TRANSFRONTALIERE (CDT) S.A. prédésignée, et les sieurs Erdogan Sezgin et Moumene Ben Ahmed, prénommés, agissant désormais en leur qualité de nouveaux associés de la prédite société ZER IMPORT/EXPORT, S.à r.l., se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter au nom et pour le compte de la société ZER IMPORT/ EXPORT, S.à r.l., les cessions de parts sociales ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article sept (7) des statuts de la société et conformément aux dispositions de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### Deuxième résolution

Afin de refléter le changement et la nouvelle répartition des parts sociales dans la société, l'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société en conséquence et de modifier l'article six des statuts de la société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-six euros (EUR 126,-) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordi-

98

Les cent (100) parts sociales se répartissent entre les associés ci-après comme suit:

1.- La société COMPAGNIE DIRECTE TRANSFRONTALIERE (CDT) S.A., une société anonyme, avec siège social à L-4941 Bascharage, 16, rue des Prés, quatre-vingt-dix-huit parts sociales

2.- M. Erdogan Sezgin, directeur commercial, demeurant à F-77270 Villeparisis, 127, avenue Charles Gide, une

part sociale

3.- M. Mounene Ben Ahmed, homme d'affaires, demeurant à F-94270 Le Kremlin-Bicêtre, 43, rue Gabriel Péri, une part sociale

## Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter avec effet immédiat, la démission de l'actuel gérant technique, Monsieur Stéphane Schmitt, et décide de lui accorder en même temps pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

## Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer, pour une durée illimitée, aux fonctions de nouveau gérant technique de la société ZER IMPORT/EXPORT, S.à r.l., en remplacement du gérant technique démissionnaire Monsieur Erdogan Sezgin, directeur commercial, demeurant à F-77270 Villeparisis, 127, avenue Charles Gide.

## Cinquième résolution

L'assemblée générale confirme le mandat de l'actuel gérant administratif, Monsieur Jeannot Tempels et décide de même que la société restera vis-à-vis des tiers valablement engagée par la seule signature du gérant technique ou par la signature conjointe des deux (2) gérants.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'investir dans la société de droit algérien EL DJAZIR TELE-COMMUNICATION ET ELECTRONIQUE DISTRIBUTION avec siège social au 52, rue Oukil Hadj Mohamed, Bir Mourad Rais (Alger).

Elle décide en outre de conférer tous pouvoirs nécessaires à la gérance de la société pour effectuer toutes démarches utiles au nom de la Société ZER IMPORT/EXPORT, S.à r.l., quant à la participation susmentionnée.

Dont acte, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Tempels, E. Sezgin, M. Ben Ahmed, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2001, vol. 863, fol. 79, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(03978/239/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

## ZER IMPORT/EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Prés. R. C. Luxembourg B 82.232.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(03979/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

## EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 73.365.

In the year two thousand and one, on the twenty-ninth day of November.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse ((the «Company»), incorporated by a notarial deed of December 9, 1999, published in the Mémorial C number 167 of February 24, 2000.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on May 10, 2001, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is opened and is presided over by Mr Vincent Goy, manager, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Monique Tommasini, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Laurence Schreiner, employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

- 1.- To increase the corporate capital by an amount of hundred one thousand four hundred euros (101,400.- EUR) so as to raise it from its present amount of two hundred sixteen thousand two hundred euros (216,200.- EUR) to an amount of three hundred seventeen thousand six hundred euros (317,600.- EUR) by the creation and issue of thousand fourteen (1,014) new shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.
- 2.- To accept subscription of these thousand fourteen (1,014) new shares by the sole shareholder, the company EU-ROPA REAL ESTATE LP, established and having its registered office in 1013 Center Road, Wilmington, New Castle Delaware 19805-12-97 (USA) and to accept full payment in cash of the par value of one hundred euros (100.- EUR) of each such new share, as well as full payment in cash of a total share premium in the amount of one million five hundred eleven thousand five hundred fifty-two euros (1,511,552.- EUR).
- 3.- To have the thousand fourteen (1,014) new subscribed shares, divided into sixty-nine (69) class «G2» shares, twenty-five (25) class «G6» shares, two hundred thirty (230) class «G7» shares, hundred seventy-nine (179) class «G8» shares, ninety-six (96) class «G9» shares, twenty-six (26) class «G10» shares, hundred thirty-nine (139) class «G11» shares, three (3) class «G12» shares, three (3) class «G12» shares, two hundred thirty-five (235) class «A2» shares, one (1) class «A3» share, one (1) class «A4» share, one (1) class «A5» share, one (1) class «A6» share, one (1) class «A7» share, and one (1) class «A8» share.
  - 4.- To amend Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation which shall forthwith read as follows:

«The subscribed capital is fixed at three hundred seventeen thousand six hundred euros (317,600.- EUR) divided into one hundred twenty-five (125) class «E» shares, three hundred thirty (330) class «G1» shares, six hundred seventy-nine (679) class «G2» shares, three hundred eighty-five (385) class «G3» shares, three (3) class «G4» shares, three (3) class «G5» shares, twenty-five (25) class «G6» shares, two hundred thirty (230) class «G7» shares, hundred seventy-nine (179) class «G8» shares, ninety-six (96) class «G9» shares, twenty-six (26) class «G10» shares, hundred thirty-nine (139) class «G11» shares, three (3) class «G12» shares, three (3) class «G14» shares, six hundred

seventy-five (675) class «S1» shares, four (4) class «A1» shares, two hundred forty-one (241) class «A2» shares, six (6) class «A3» shares, four (4) class «A4» shares, six (6) class «A5» shares, four (4) class «A6» shares, four (4) class «A7» shares and three (3) class «A8» shares, having each a par value of one hundred euros (100.- EUR).»

II) The sole shareholder represented, as well as the proxy of the represented shareholder, and the number of the shares held by such shareholder are shown on an attendance list which, signed by the proxy of the shareholder and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of two hundred sixteen thousand two hundred euros (216,200.- EUR) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the sole shareholder was informed prior this meeting.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

#### First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of hundred one thousand four hundred euros (101,400.- EUR) so as to raise it from its present amount of two hundred sixteen thousand two hundred euros (216,200.- EUR) to an amount of three hundred seventeen thousand six hundred euros (317,600.- EUR) by the creation and issue of thousand fourteen (1,014) new shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR), each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders.

#### Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to accept the sole shareholder, the company EUROPA REAL ESTATE LP, established and having its registered office in 1013 Center Road, Wilmington, New Castle Delaware 19805-12-97 (USA), to the subscription of these thousand fourteen (1,014) new shares.

#### Subscription - Payment

Thereupon appeared Mr. Vincent Goy, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of the company EUROPA REAL ESTATE LP, prenamed,

by virtue of a proxy given in St.Helier, Jersey on November 26, 2001, which proxy shall remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of EUROPA REAL ESTATE LP, prenamed, the thousand fourteen (1,014) shares, and to entirely pay up in cash each such new share at its par value of one hundred euros (100.- EUR) each, and to pay a total share premium of one million five hundred eleven thousand five hundred fifty-two euros (1,511,552.- EUR)

The above-mentioned subscriber declares and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new share issued has been entirely paid up in cash, with the prementioned issued share premium, and that the Company has at its disposal the total amount of one million six hundred twelve thousand nine hundred fifty-two euros (1,612,952.- EUR), proof of which was given to the undersigned notary, who expressly states this.

## Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to divide the thousand fourteen (1,014) new issued and subscribed shares into sixty-nine (69) class «G2» shares, twenty-five (25) class «G6» shares, two hundred thirty (230) class «G7» shares, hundred seventy-nine (179) class «G8» shares, ninety-six (96) class «G9» shares, twenty-six (26) class «G10» shares, hundred thirty-nine (139) class «G11» shares, three (3) class «G12» shares, three (3) class «G13» shares, three (3) class «G14» shares, two hundred thirty-five (235) class «A2» shares, one (1) class «A3» share, one (1) class «A4» share, one (1) class «A5» share, one (1) class «A8» share.

#### Fourth resolution

As a result of the above mentioned capital increase the extraordinary general meeting resolves to amend Article 6, First Paragraph of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the capital increase and which shall forthwith read as follows:

«The subscribed capital is fixed at three hundred seventeen thousand six hundred euros (317,600.- EUR) divided into one hundred twenty-five (125) class «E» shares, three hundred thirty (330) class «G1» shares, six hundred seventy-nine (679) class «G2» shares, three hundred eighty-five (385) class «G3» shares, three (3) class «G4» shares, three (3) class «G5» shares, twenty-five (25) class «G6» shares, two hundred thirty (230) class «G7» shares, hundred seventy-nine (179) class «G8» shares, ninety-six (96) class «G9» shares, twenty-six (26) class «G10» shares, hundred thirty-nine (139) class «G11» shares, three (3) class «G12» shares, three (3) class «G13» shares, three (3) class «G14» shares, six hundred seventy-five (675) class «S1» shares, four (4) class «A1» shares, two hundred forty-one (241) class «A2» shares, six (6) class «A3» shares, four (4) class «A4» shares, six (6) class «A5» shares, four (4) class «A6» shares, four (4) class «A7» shares and three (3) class «A8» shares, having each a par value of one hundred euros (100.- EUR).»

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately eight hundred thousand Luxembourg francs.

#### Pro-Fisco

For the purposes of registration, it is stated that the capital increase in the amount of hundred one thousand four hundred euros (101,400.- EUR) and the total share premium amount of one million five hundred eleven thousand five hundred fifty-two euros (1,511,552.- EUR) are equivalent to sixty-five million sixty-six thousand three hundred twenty-two Luxembourg francs (65,066,322.- LUF).

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 167 du 24 février 2000.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 mai 2001, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent Goy, manager, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Madame Monique Tommasini, employée, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence Schreiner, employée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1.- D'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent un mille quatre cents euros (101.400,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent seize mille deux cents euros (216.200,- EUR) à un montant de trois cent dix-sept mille six cents euros (317.600,- EUR) par la création et l'émission de mille et quatorze (1.014) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital.
- 2.- D'accepter la souscription de ces mille et quatorze (1.014) parts sociales nouvelles par le seul associé, la société EUROPA REAL ESTATE LP, établie et ayant son siège social à 1013 Center Road, Wilmington, New Castle Delaware 19805-12-97 (USA) et d'accepter le paiement intégral en espèces de la valeur nominale de cent euros (100,- EUR) de chacune de ces nouvelles parts sociales, ainsi que le paiement en espèces d'une prime d'émission totale d'un million cinq cent onze mille cinq cent cinquante-deux euros (1.511.552,- EUR).
- 3.- De diviser les mille et quatorze (1.014) parts sociales nouvelles ainsi souscrites en soixante-neuf (69) parts sociales de classe «G2», vingt-cinq (25) parts sociales de classe «G6», deux cent trente (230) parts sociales de classe «G7», cent soixante-dix-neuf (179) parts sociales de classe «G8», quatre-vingt-dix-neuf (96) parts sociales de classe «G9», vingt-six (26) parts sociales de classe «G10», cent trente-neuf (139) parts sociales de classe «G11», trois (3) parts sociales de classe «G12», trois (3) parts sociales de classe «G13», trois (3) parts sociales de classe «G14», deux cent trente-cinq (235) parts sociales de classe «A2», une (1) part sociale de classe «A4», une (1) part sociale de classe «A5», une (1) part sociale de classe «A5», et une (1) part sociale de classe «A8».
  - 4.- De modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts de la société qui sera dorénavant rédigé comme suit

«Le capital social souscrit est fixé à trois cent dix-sept mille six cents euros (317.600,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de classe «E», trois cent trente-trois (330) parts sociales de classe «G1», six cent soixante-dix-neuf (679) parts sociales de classe «G2», trois cent quatre-vingt-cinq (385) parts sociales de classe «G3», trois (3) parts sociales de classe «G4», trois (3) parts sociales de classe «G5», vingt-cinq (25) parts sociales de classe «G6», deux cent trente (230) parts sociales de classe «G7», cent soixante-dix-neuf (179) parts sociales de classe «G8», quatre-vingt-dix-neuf (96) parts sociales de classe «G9», vingt-six (26) parts sociales de classe «G10», cent trente-neuf (139) parts sociales de classe «G11», trois (3) parts sociales de classe «G14», six cent soixante-quinze (675) parts sociales de classe «S1», quatre (4) parts sociales de classe «A4», six (6) parts sociales de classe «A2», six (6) parts sociales de classe «A3», quatre (4) parts sociales de classe «A4», six (6) parts sociales de classe «A5», quatre (4) parts sociales de classe «A6», quatre (4) parts socia

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant l'unique associé représenté, ainsi que le mandataire de l'associé représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire et par les membres du Bureau, sera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Le pouvoir de l'associé représenté, signé ne varietur par la personne présente et le notaire instrumentaire, restera également annexé au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de deux cent seize mille deux cents euros (216.200,- EUR) sont représentées à cette assemblée qui est donc dûment convoquée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'unique associé avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent un mille quatre cents euros (101.400,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent seize mille deux cents euros (216.200,- EUR) à un montant de trois cent dix-sept mille six cents euros (317.600,- EUR) par la création et l'émission de mille et quatorze (1.014) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter le seul et unique associé, la société EUROPA REAL ESTATE LP, établie et ayant son siège social à 1013 Center Road, Wilmington, New Castle Delaware 19805-12-97 (USA) à la souscription de ces mille et quatorze (1.014) nouvelles parts sociales.

#### Souscription - Paiement

Ensuite Monsieur Vincent Goy, prénommé, se présente, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société EUROPA REAL ESTATE LP, prédésignée,

en vertu d'une procuration donnée à St. Helier, Jersey, le 26 novembre 2001, laquelle procuration restera annexée au présent acte. Lequel comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la société EUROPA REAL ESTATE LP, précitée, les mille et quatorze (1.014) nouvelles parts sociales, à leur valeur nominale, et de libérer intégralement chacune des ces nouvelles parts sociales en espèces pour leur valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et de payer une prime d'émission totale d'un million cinq cent onze mille cinq cent cinquante-deux euros (1.511.552,- EUR).

Le souscripteur prénommé déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque action nouvelle a été libérée entièrement en espèces avec la prime d'émission prémentionnée et que la somme totale d'un million six cent douze mille neuf cent cinquante-deux euros (1.612.952,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de diviser les mille et quatorze (1.014) nouvelles parts sociales ainsi émises souscrites en soixante-neuf (69) parts sociales de classe «G2», vingt-cinq (25) parts sociales de classe «G6», deux cent trente (230) parts sociales de classe «G7», cent soixante-dix-neuf (179) parts sociales de classe «G8», quatre-vingt-dix-neuf (96) parts sociales de classe «G9», vingt-six (26) parts sociales de classe «G10», cent trente-neuf (139) parts sociales de classe «G11», trois (3) parts sociales de classe «G12», trois (3) parts sociales de classe «G13», trois (3) parts sociales de classe «G14», deux cent trente-cinq (235) parts sociales de classe «A2», une (1) part sociale de classe «A4», une (1) part sociale de classe «A5», une (1) part sociale de classe «A6», une (1) part sociale de classe «A6», une (1) part sociale de classe «A7», et une (1) part sociale de classe «A8».

## Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts de la société, afin de refléter l'augmentation de capital réalisée ci-dessus et qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à trois cent dix-sept mille six cents euros (317.600,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de classe «E», trois cent trente-trois (330) parts sociales de classe «G1», six cent soixante-dix-neuf (679) parts sociales de classe «G 2», trois cent quatre-vingt-cinq (385) parts sociales de classe «G3», trois (3) parts sociales de classe «G4», trois (3) parts sociales de classe «G5», vingt-cinq (25) parts sociales de classe «G6», deux cent trente (230) parts sociales de classe «G7», cent soixante-dix-neuf (179) parts sociales de classe «G8», quatre-vingt-dix-neuf (96) parts sociales de classe «G9», vingt-six (26) parts sociales de classe «G10», cent trente-neuf (139) parts sociales de classe «G11», trois (3) parts sociales de classe «G13», trois (3) parts sociales de classe «G14», six cent soixante-quinze (675) parts sociales de classe «S1», quatre (4) parts sociales de classe «A3», quatre (4) parts sociales de classe «A4», six (6) parts sociales de classe «A5», quatre (4) parts sociales de classe «A6», quatre (4) part

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à huit cent mille francs luxembourgeois.

#### Pro-Fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que l'augmentation de capital à hauteur de cent un mille quatre cents euros (101.400,- EUR) et le montant total de la prime d'émission d'un million cinq cent onze mille cinq cent cinquante-deux euros (1.511.552,- EUR) équivalent ensemble à soixante-cinq millions soixante-six mille trois cent vingt-deux francs luxembourgeois (65.066.322,- LUF).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Goy, M. Tommasini, L. Schreiner, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2001, vol. 863, fol. 79, case 3.- Reçu 650.633 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 janvier 2002.

J.J. Wagner.

(03982/239/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

## EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2002.

J.J. Wagner.

(03983/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

## ORION MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 72.752.

In the year two thousand and one, on the twenty-eight day of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ORION EUROPEAN REAL ESTATE FUND C.V., a limited partnership set up under Dutch law, having its registered office in Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, The Netherlands, on which behalf is acting ORION EUROPEAN PARTNER L.P., in its capacity as the general partner,

hereby represented by Mrs Nathalie Gutenstein, lawyer, residing in Luxembourg.

I.- The appearing party has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single shareholder of the société à responsabilité limitée established in Luxembourg, under the name of ORION MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l., incorporated following a deed of the undersigned notary on November 24, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 63 of January 19, 2000, whose articles of association have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 April 2001, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 72.752.

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

# Agenda:

- 1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of two million five hundred thousand Euros (EUR 2,500,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred seventy-six thousand Euros (EUR 176,000) to an amount of two million six hundred and seventy-six thousand Euros (EUR 2,676,000.-).
- 2. To issue two hundred and fifty thousand (250,000) new shares so as to raise the number of shares from seventeen thousand six hundred (17,600) shares, each with a nominal value of ten Euros (EUR 10.-), to two hundred and sixty-seven thousand six hundred (267,600) shares, each with a nominal value of ten Euros (EUR 10.-), those shares to have the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the adoption of the resolution on the proposed capital increase.
- 3. To accept the subscription of two hundred and fifty thousand (250,000) new shares by ORION EUROPEAN REAL ESTATE FUND C.V., a company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, The Netherlands, to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash in an amount of two million five hundred thousand Euros (EUR 2,500,000.-), to allocate the newly issued shares to the contributor, in consideration for such contribution and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.
- 4. To amend article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3) of the Agenda.
  - 5. Miscellaneous.

Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

# First resolution

The single shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two million five hundred thousand Euros (EUR 2,500,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred seventy-six thousand Euros (EUR 176,000.-) to an amount of two million six hundred and seventy-six thousand Euros (EUR 2,676,000.-).

#### Second resolution

The single shareholder resolved to issue two hundred and fifty thousand (250,000) new shares so as to raise the number of shares from seventeen thousand six hundred (17,600) shares, each with a nominal value of ten Euros (EUR 10.-), to two hundred sixty-seven thousand six hundred (267,600) shares, each with a nominal value of ten Euros (EUR 10.-), those shares to have the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the adoption of the present resolution.

#### Subscription and Allotment

There now appeared Mrs Nathalie Gutenstein, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of the appearing party by virtue of the same proxy mentioned hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said appearing party to the newly issued shares of the Company as follows:

Name of subscriber Nu ORION EUROPEAN REAL ESTATE FUND C.V......

Number of shares subscribed

250,000

The said subscriber declared through his duly appointed attorney-in-fact to make payment in full for all such new shares by a contribution in cash in an amount of two million five hundred thousands Euros (EUR 2,500,000.-)

The amount of two million five hundred thousand Euros (EUR 2,500,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states it explicitly.

## Third resolution

The single shareholder resolved to accept the subscription of two hundred and fifty thousand (250,000) new shares by ORION EUROPEAN REAL ESTATE FUND C.V., prenamed, to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash, to allocate the newly issued shares to ORION EUROPEAN REAL ESTATE FUND C.V., prenamed, and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

#### Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the single shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«The issued share capital of the Company is set at two million six hundred and seventy-six thousand Euros (EUR 2,676,000.-) divided into two hundred sixty-seven thousand six hundred (267,600) shares of with a par value of ten Euros (EUR 10.-) each.»

### Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one million hundred twenty thousand Luxembourg francs.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ORION REAL ESTATE FUND C.V., une société en commandite par actions établie sous la loi néerlandaise, ayant son siège social à Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, au nom duquel agit ORION EUROPEAN PARTNER L.P., en sa qualité de partenaire général,

représenté aux fins des présentes par Maître Nathalie Gutenstein, avocate, demeurant à Luxembourg.

I.- Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, sous la dénomination de ORION MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l., constituée suivant acte du notaire soussigné, le 24 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 63 du 19 janvier 2000, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 13 avril 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 72.752.

II.- Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, déclarant avoir pris connaissance des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000) de manière à ce que le capital social soit porté de son montant actuel de cent soixante-seize mille Euros (EUR 176.000) à un montant de deux millions six cent soixante-seize mille Euros (EUR 2.676.000,-).
- 2. Emission de deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales nouvelles, de manière à porter le nombre de parts sociales de dix-sept mille six cents (17.600) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) à deux cent soixante-sept mille six cents (267.600) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de dix Euros (EUR

- 10,-), ces parts sociales devant avoir les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'adoption de la décision sur l'augmentation de capital proposée.
- 3. Acceptation de la souscription de deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales nouvelles par ORION REAL ESTATE FUND C.V., une société de droit néerlandais, ayant sont siège social à Locatellikade 1, NL 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, acceptation du paiement complet de ces titres par apport en espèces d'un montant de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-), allocation des parts sociales nouvellement émises à l'apporteur et acceptation de la prise d'effet de l'augmentation du capital.
- 4. Modification de l'article 5 des statuts de la société pour ainsi refléter les résolutions à adapter sous les points 1) à 3) de l'ordre du jour.
  - 5. Divers,

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-) de manière à ce que le capital social soit porté de son montant actuel de cent soixante-seize mille Euros (EUR 176.000,-) à un montant de deux millions six cent soixante-seize mille Euros (EUR 2.676.000,-)

## Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales nouvelles, de manière à porter le nombre de parts sociales de dix-sept mille six cents (17.600) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) à deux cent soixante-sept mille six cents (267.600) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-), ces parts sociales devant avoir les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'adoption de la présente résolution.

# Souscription et Allocation

Est intervenue ensuite Maître Nathalie Gutenstein, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire du comparant en vertu de la même procuration indiquée ci-dessus.

Le comparant a déclaré souscrire en nature au nom et pour le compte du comparant aux parts sociales nouvellement émises de la manière suivante:

Nombre de parts sociales souscrites

250.000

Ledit souscripteur déclare par son mandataire valablement désigné de libérer intégralement les actions nouvelles par apport en espèces d'un montant de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-).

Le montant de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

## Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'accepter la souscription deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales nouvelles par ORION EUROPEAN REAL ESTATE FUND C.V., préqualifiée, d'accepter le paiement complet de ces titres par apport en espèces, d'allouer les parts sociales nouvellement émises à l'apporteur et d'accepter la prise d'effet de l'augmentation du capital.

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions six cent soixante-seize mille Euros (EUR 2.676.000,-), divisé en deux cent soixante-sept mille six cents (267.600) parts sociales, chacune avec un pair comptable de dix Euros (EUR 10,-)»

## Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à un million cent vingt mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gutenstein, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2001, vol. 863, fol. 79, case 2. – Reçu 1.008.498 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(03986/239/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

## ORION MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 72.752.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(03987/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

#### **EXA HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>. R. C. Luxembourg B 64.955.

L'an deux mille un, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EXA HOLDING S.C.A., une société en commandite par actions, établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon ler, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B numéro 64.955, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 27 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 644 du 11 septembre 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Luxembourg), en remplacement du notaire instrumentant, en date du 27 août 1998, publié au Mémorial C numéro 826 du 12 novembre 1998;
- suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 24 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 518 du 20 juillet 2000;
  - suivant acte reçu par le prédit notaire Wagner, en date du 18 décembre 2000, en voie de publication au Mémorial C;
  - suivant acte reçu par le prédit notaire Wagner, en date du 10 juillet 2001, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit-Nobressart (Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Mignon, employée privée, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rita Thomas, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

## Ordre du jour:

- 1) Constatation de la cession de 308 actions de commanditaire de catégorie B par Monsieur Nicolas Gaume à la société GO MEDIA INVESTISSEMENT par acte sous seing privé du 18 décembre 2000.
  - 2) Constatation de l'abandon du compte courant actionnaire par les actionnaires.
- 3) Emission de 1.376 bons de souscriptions d'actions d'une valeur nominale de 1,- FRF chacun. A chaque bon de souscription sera rattaché une action de catégorie B d'une valeur nominale de 1.000,- FRF.
  - 4) Attribution des bons de souscriptions aux actionnaires suivants:

- GLAMOUR SECURITIES		90 BSA
- BARNBERY LTD		359 BSA
- Robert Preslier		128 BSA
- Laurent Grosman		175 BSA
- Marc Grosman		175 BSA
- François Ganeraud		90 BSA
- GO MEDIA INVEST		359 BSA
Total	<del>-</del> 	1.376 BSA

- 5) Conversion de la devise d'expression actuelle du capital social, du capital autorisé et de tous autres montants figurant dans les statuts de français (FRF) en Euros (EUR) au taux de change égal à 6,55957 FRF pour 1,- EUR.
- 6) Augmentation de capital social à concurrence de 751,38 EUR dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
  - 7) Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

# Art. 6. Capital social - Apports

«Le capital social souscrit est fixé à deux millions deux cent quarante-sept mille cinq cent quarante-cinq Euros (2.247.545,- EUR) représenté par une (1) part de commandité d'une valeur nominale de cent cinquante-deux Euros cinquante cents (152,50 EUR), huit mille quatre cent quatre (8.404) actions de commanditaire de catégorie A (les «actions») et par six mille trois cent trente-trois (6.333) actions de commanditaire de catégorie B, chacune, d'une valeur nominale de cent cinquante-deux Euros cinquante cents (152,50 EUR).»

«Le capital autorisé de la Société est fixé à six millions quatre-vingt-dix-huit mille dix-sept Euros cinquante cents (6.098.017,50 EUR) représenté par trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept (39.987) actions chacune, d'une valeur nominale de cent cinquante-deux Euros cinquante cents (152,50 EUR).»

- 8) Effets comptables et fiscaux de la conversion du capital en euros.
- II- II a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur, par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

- III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à quatorze millions sept cent trente-huit mille francs français (14.738.000,- FRF) sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate la renonciation par le commandité et tous les autres commanditaires actuels à leur droit de préférence ainsi que l'agrément donné par l'associé commandité, la société à responsabilité limitée EXA, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon ler, agissant en sa qualité de gérant de la société en commandite par actions EXA HOLDING S.C.A., prédésignée, à une cession de trois cent huit (308) actions de commanditaire de catégorie B, faite suivant acte dressé sous seing privé, en date du 18 décembre 2000, par l'associé commanditaire Monsieur Nicolas Gaume, demeurant à F-33000 Bordeaux, 116, Cours Alsace Lorraine, à la société GO MEDIA INVESTISSEMENT, établie et ayant son siège social à F-33000 Bordeaux, 104, rue Emile Fourcand.

La notification datée du 18 décembre 2000 et adressée au gérant, l'associé commandité, la société à responsabilité limitée EXA, S.à r.l. prémentionnée, de la prédite cession de trois cent huit (308) actions de commanditaire de catégorie B, a été faite conformément aux dispositions de l'article 10.5 des statuts.

Ladite notification du 18 décembre 2000, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate l'abandon par les actionnaires existants du «compte courant actionnaire» ouvert spécialement par la société.

## Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'émettre mille trois cent soixante-seize (1.376) bons de souscription d'une valeur d'un franc français (1,- FRF) par bon de souscription.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide en outre qu'à chaque bon de souscription émis sera rattaché une action de commanditaire de catégorie B d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF), par action.

## Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide, dans le cadre de la susdite émission de bons de souscriptions, d'attribuer aux actionnaires désignés ci-après la totalité des mille trois cent soixante-seize (1.376) bons de souscription et spécifiquement dans les proportions suivantes:

- A la société GLAMOUR SECURITIES, quatre-vingt-dix (90) bons de souscription, donnant droit à quatre-vingt-dix (90) actions de commanditaire de catégorie B;
- A la société BARNBERY LTD, trois cent cinquante-neuf (359) bons de souscription, donnant droit à trois cent cinquante-neuf (359) actions de commanditaire de catégorie B;
- A Monsieur Robert Preslier, cent vingt-huit (128) bons de souscription, donnant droit à cent vingt-huit (128) actions de commanditaire de catégorie B;
- A Monsieur Laurent Grosman, cent soixante-quinze (175) bons de souscription, donnant droit à cent soixante-quinze (175) actions de commanditaire de catégorie B;
- A Monsieur Marc Grosman, cent soixante-quinze (175) bons de souscription, donnant droit à cent soixante-quinze (175) actions de commanditaire de catégorie B.
- A Monsieur François Gagneraud, quatre-vingt-dix (90) bons de souscription, donnant droit à quatre-vingt-dix (90) actions de commanditaire de la catégorie B, et finalement,
- A la société GO MEDIA INVEST, trois cent cinquante-neuf (359) bons de souscription, donnant droit à trois cent cinquante-neuf (359) actions de commanditaire de la catégorie B.

# Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir avec effet comptable au le 1er janvier 2002 le capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs français (FRF) en euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel de quatorze millions sept cent trente-huit mille francs français (14.738.000,- FRF) au taux de conversion d'un Euro (EUR 1,-)=six virgule cinquante-cinq neuf cent cinquante-sept francs français (6,55957 FRF), en capital d'un montant de deux millions deux cent quarante-six mille sept cent quatre-vingt-treize Euros et soixante et un cents (2.246.793,61 EUR).

#### Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la société à concurrence de sept cent cinquante et un Euros et trente-huit cents (751,38 EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel après la prédite conversion de deux millions deux cent quarante-six mille sept cent quatre-vingt-treize Euros et soixante et un cents (2.246.793,61 EUR) à un montant de deux millions deux cent quarante-sept mille cinq cent quarante-cinq Euros (2.247.545,- EUR) par apport en numéraire (espèces) de la somme de sept cent cinquante et un Euros et trente-huit cents (751,38 EUR), sans cependant créer ni émettre des actions nouvelles.

La preuve de ce paiement de sept cent cinquante et un Euros et trente-huit cents (751,38 EUR) effectué par les actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital social a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

## Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir également le capital autorisé existant depuis la création de la société, de francs français (FRF) en euros (EUR) de sorte que le montant de celui-ci est désormais de six millions quatre-vingt-dix-huit mille dix-sept Euros et cinquante cents (6.098.017,50 EUR) représenté par trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept (39.987) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-deux Euros et cinquante cents (152,50 EUR) chacune.

#### Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires donne plein pouvoir au gérant de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de francs français (FRF) en Euros (EUR) et notamment pour convertir toutes les quatorze mille sept cent trente-huit «actions» (part de commandité et actions de commanditaire de catégorie A et de catégorie B) d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) en le même nombre d'«actions» d'une valeur nominale de cent cinquante-deux Euros et cinquante cents (152,50 EUR) et à l'annulation de toutes les actions anciennes.

#### Neuvième résolution

Afin de refléter la prédite conversion du capital social (souscrit et autorisé) avec l'augmentation de capital, l'assemblée générale décide de modifier les premier et quatrième paragraphes de l'article six des statuts afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«Art. 6. Capital social - Apports. Premier paragraphe. Le capital social souscrit est fixé à deux millions deux cent quarante-sept mille cinq cent quarante-cinq Euros (2.247.545,- EUR) représenté par une (1) part de commandité d'une valeur nominale de cent cinquante-deux Euros et cinquante cents (152,50 EUR) par huit mille quatre cent quatre (8.404) actions de commanditaire de catégorie A et par six mille trois cent trente-trois (6.333) actions de commanditaires de catégorie B d'une valeur nominale de cent cinquante deux Euros et cinquante cents (152,50 EUR) chacune.»

«Quatrième parapraphe. Le capital autorisé de la Société est fixé à six millions quatre-vingt-dix-huit mille dix-sept Euros et cinquante cents (6.098.017,50 EUR) représenté par trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt sept (39.987) actions, d'une valeur nominale de cent cinquante-deux Euros et cinquante cents (152,50 EUR) chacune.»

## Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Blondeau, F. Mignon, R. Thomas, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2001, vol. 863, fol. 76, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(03990/239/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

## **EXA HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 64.955.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 janvier 2002. J.-J. Wagner.

(03991/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

#### GRINGOTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

In the year two thousand and one, on the twenty-eighth day of November.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

GRINGOTS LTD., a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

hereby represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg,

by a virtue of a proxy given on November 28, 2001, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing party, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée GRINGOTS, S.à r.l., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary of November 19, 2001, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### Agenda:

- 1) To increase the corporate capital by an amount of twenty-eight million Euros (EUR 28,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twenty eight million twelve thousand five hundred Euros (EUR 28,012,500.-).
- 2) To issue one million one hundred twenty thousand (1,120,000) new shares with a par value of twenty five Euros (EUR 25.-) per share, having the same rights as the existing shares and entitling to dividends as from this day on.
- 3) To accept the subscription for these one million one hundred twenty thousand (1,120,000) new shares and to accept payment in full for each new share by a contribution in cash.
- 4) To amend article 6 first paragraph, of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-eight million Euros (EUR 28,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to twenty-eight million twelve thousand five hundred Euros (EUR 28,012,500.-).

## Second resolution

The sole shareholder resolves to issue, without share premium, one million one hundred twenty thousand (1,120,000) new shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) per share, having the same rights as the existing shares and entitling to dividends as from this day on.

## Third resolution

## Subscription - Payment

Thereupon GRINGOTS LTD., prenamed, being the sole shareholder of the Company and represented by Mr Jean-Paul Spang, prenamed, declares to subscribe the one million one hundred twenty thousand (1,120,000) new shares and to make payment in full for this capital increase by a contribution in cash of twenty-eight million Euros (EUR 28,000,000).

The amount of twenty-eight million Euros (EUR 28,000,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6 first paragraph of the Company's articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«Art. 6. First paragraph: Capital. The capital is set at twenty-eight million twelve thousand five hundred Euros (EUR 28,012,500.-) represented by one million one hundred twenty thousand five hundred (1,120,500) shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.»

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately eleven million two hundred thousand Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us the notary this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A comparu:

GRINGOTS LTD., une société constituée suivant le droit des lles Caymans, établie et ayant son siège social à Ugland House, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, lles Cayman,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 28 novembre 2001, laquelle restera annexée aux présentes aux fins d'enregis-

I.- La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

la partie comparante est seule et unique associée de la société à responsabilité limitée GRINGOTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 19 novembre 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- La partie comparante agissant en sa qualité de seule associée de la Société et représentée comme mentionné ciavant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt huit millions d'Euros (EUR 28.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à vingt-huit millions douze mille cinq cents Euros (EUR 28.012.500,-).
- 2) Emission d'un million cent vingt mille (1.120.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir de ce jour.
- 3) Acceptation de la souscription des un million cent vingt mille (1.120.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune, et acceptation de la libération intégrale de chaque part sociale nouvelle par apport en espèces.
- 4) Modification de l'article 6 premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes.

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de vingt-huit millions d'Euros (EUR 28.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à vingt-huit millions douze mille cinq cents Euros (EUR 28.012.500,-).

#### Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre un million cent vingt mille (1.120.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir de ce jour.

Troisième résolution

## Souscription - Paiement

L'associé unique représenté par M. Jean-Paul Spang, prénommé, déclare souscrire les un million cent vingt mille (1.120.000) parts sociales nouvelles et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par apport en espèces du montant de vingt-huit millions d'Euros (EUR 28.000.000,-).

Le montant de vingt-huit millions d'Euros (EUR 28,000,000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 premier alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Art. 6. Premier alinéa: Capital social. Le capital social de la Société est fixé à vingt-huit millions douze mille cinq cents Euros (EUR 28.012.500,-) représenté par un million cent vingt mille cinq cents (1.120.500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à onze millions deux cent mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.P. Spang, J.-J. Wagner.

Belvaux, le 8 janvier 2002.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2001, vol. 863, fol. 79, case 1. – Reçu 11.295.172 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-J. Wagner.

(03988/239/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

## GRINGOTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(03989/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

## MOLD SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall. R. C. Luxembourg B 78.420.

In the year two thousand one, on the nineteenth day of November.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of MOLD SYSTEMS S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, incorporated formerly under the name of MAVEA INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., by a notarial deed of October 31, 2000, published in the Mémorial C number 287 of April 20, 2001.

The Articles of Incorporation of said company have been amended by deed of the undersigned notary, on April 5, 2001, not yet published in the Mémorial C.

The meeting was opened by Mr Gérard Maîtrejean, private employee, residing in Udange (Belgium), being in the chair, who appointed as secretary Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler (Luxembourg). The meeting elected as scrutineer Mr Brendan D. Klapp, private employee, residing in Bettembourg (Luxembourg). The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

- 1.- Increase of the share capital by an amount of one hundred ninety thousand Euro (190,000.- Euro) in order to raise it from its current amount of two hundred forty-one thousand Euro (241,000.- EUR) to four hundred thirty-one thousand Euro (431,000.- EUR) by the issuance of one thousand nine hundred (1,900) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.
- 2.- Subscription of the one thousand nine hundred (1,900) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each by Mr Ivan Bradbury, company director, residing at 49 South Lodge, London SW7 1DG (United Kingdom) and full payment of these new shares by contribution in cash of one million Pounds Sterling (1,000,000.- GBP), the difference between the aggregate nominal value of the shares issued and the value of the contribution in cash being transferred to a share premium account.
- 3.- Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will henceforth have the following wording:
- «Art. 5. First paragraph. The subscribed capital of the company is fixed at four hundred thirty-one thousand Euro (431,000.- EUR) represented by four thousand three hundred ten (4,310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.»
- 4.- Transfer of the Company's registered office to 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach with effect as of October 1st, 2001.
  - 5.- Amendment of Article 2, first paragraph of the Company's by-laws which will henceforth read as follows: «The registered office is in Münsbach (Municipality of Schuttrange)»
- II.- The shareholders present or represented, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders decides to increase the share capital by an amount of one hundred ninety thousand Euro (190,000.- EUR) in order to raise it from its current amount of two hundred forty-one thousand Euro (241,000.- EUR) to four hundred thirty-one thousand Euro (431,000.- EUR) by the issuance of one thousand nine hundred (1,900) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

# Subscription - Payment

The other shareholder having waived its preferential subscription right, thereupon appeared: Mr Ivan Bradbury, company director, residing at 49 South Lodge, London SW7 1 DG (United Kingdom), hereby represented by Mr Gérard Maîtrejean, prenamed, acting by virtue of a proxy given on November 13, 2001.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the shareholders, the members of the board and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Which prenamed subscriber, through his proxy-holder, declared to subscribe for the one thousand nine hundred (1,900) new shares and to have paid them fully-up by contribution in cash of an amount of one million pounds sterling (1,000,000.- GBP), so that such amount of one million pounds sterling (1,000,000.- GBP) is from now on at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

The difference between the aggregate nominal value of the shares issued and the value of the contribution in cash, i.e. one million four hundred twenty-two thousand five hundred Euro (1,422,500.- EUR) will be transferred to a share premium account.

#### Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders decides the subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«Art. 5. First paragraph. The subscribed capital of the company is fixed at four hundred thirty-one thousand Euro (431,000.- EUR) represented by four thousand three hundred ten (4,310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.»

#### Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders decides to transfer the registered office from L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi to L-5365 Münsbach, Parc d'activité Syrdall, 7, with effect as per October 1st, 2001.

#### Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders decides the subsequent amendment of the first paragraph of article 2 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«Art. 2. First paragraph. The registered office is in Münsbach (Municipality of Schuttrange)».

#### Estimation

For the purpose of registration the amount of the contribution in cash, i.e. one million pounds sterling (1,000,000.-GBP) is estimated at one million six hundred twelve thousand five hundred Euro (1,612,500.- EUR).

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately seven hundred fifty thousand Luxembourg francs.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Belvaux, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix-neuf novembre.

Par-devant, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de MOLD SYSTEMS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, constituée, originairement sous la dénomination de MAVEA INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., par acte notarié du 31 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 287 du 20 avril 2001.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 avril 2001, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard Maîtrejean, employé privé, demeurant à Udange (Belgique).

qui désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille Euro (190.000,- EUR) pour le porter de deux cent quarante et un mille Euro (241.000,- EUR) à quatre cent trente et un mille Euro (431.000,- EUR) par l'émission de mille neuf cents (1.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

- 2.- Souscription des mille neuf cents (1.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune, par Monsieur Ivan Bradbury, administrateur de société, demeurant à 49 South Lodge, Londres SW7 1DG (Royaume-Uni) et libération entière de ces actions nouvelles par apport en espèces d'un montant d'un million de livres sterling (1.000.000,- GBP), la différence entre la valeur nominale cumulée des actions émises et la valeur de l'apport en espèces étant portée à un compte prime d'émission.
  - 3.- Modification subséquente de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:
- «Art. 5. Premier alinéa. Le capital souscrit de la société est fixé à quatre cent trente et un mille Euro (431.000,-EUR), représenté par quatre mille trois cent dix (4.310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100.- EUR) chacune.»
  - 4.- Transfert du siège social à L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall avec effet au 1er octobre 2001.
  - 5.- Modification subséquente de l'article 2, premier alinéa, des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le siège social est fixé à Münsbach (Commune de Schuttrange)»
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social à raison d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille Euro (190.000.- EUR) pour le porter de deux cent quarante et un mille Euro (241.000,- EUR) à quatre cent trente et un mille Euro (431.000,- EUR) par l'émission de mille neuf cents (1.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### Souscription - Libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, est alors intervenu aux présentes:

Monsieur Ivan Bradbury, administrateur de société, demeurant au 49 South Lodge, Londres SW7 1DG (Royaume-Uni),

ici représenté par Monsieur Gérard Maîtrejean, prénommé, agissant en vertu d'une procuration donnée le 13 novembre 2001.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel souscripteur, par son mandataire susnommé, a déclaré souscrire les mille neuf cents (1.900) actions nouvelles et les avoir entièrement libérées par apport en espèces d'un montant d'un million de livres sterling (1.000.000,- GBP), de sorte que ce montant est dés à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

La différence entre la valeur nominale cumulée des actions émises et la valeur de l'apport en espèces, soit un million quatre cent vingt-deux mille cinq cents Euro (1.422.500,- EUR) sera portée à un compte prime d'émission.

# Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier en conséquence l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital souscrit de la société est fixé à quatre cent trente et un mille Euro (431.000,-EUR), représenté par quatre mille trois cent dix (4.310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,-EUR) chacune.»

#### Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social de L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi à L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, avec effet au 1er octobre 2001.

## Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier en conséquence l'article 2, premier alinéa, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Premier alinéa. Le siège social est fixé à Münsbach (Commune de Schuttrange).»

#### Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'apport en espèces soit un million de livres sterling (1.000.000,-GBP) est estimé à un million six cent douze mille cinq cents Euro (1.612.500,- EUR).

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ sept cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Maîtrejean, S. Wolter-Schieres, B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2001, vol. 863, fol. 63, case 10. – Reçu 650.481 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(03992/239/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

## **MOLD SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 78.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(03993/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

## AUSTRALASIA STORAGE EQUITIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 65.040.

Minutes of the Annual General Shareholders Meeting held on June 30, 1999

On Wednesday, June 30, 1999 at 16.30 hours, the shareholders of AUSTRALASIA STORAGE EQUITIES S.A. (the «Company») assembled for the annual general meeting at the registered office of the Company, 25b boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in accordance with the Articles of Incorporation.

Elizabeth Fritz, accountant, residing in Luxembourg, was elected Chairman of the Meeting and nominated Emer Falvey, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary. The Meeting elected Jeannette Vaude-Perrin, lawyer, residing in Luxembourg, as Scrutineer.

The Chairman declared:

- a) that convening letters had been mailed to registered shareholders
- b) that the attendance-list, signed by the shareholders present, the proxyholders and the officials of the meeting, showed that of 4,000 shares issued, 4,000 shares are represented with a voting right of 4,000 votes.

It was established that the Meeting is validly constituted and thus can adopt resolutions on all items of the following agenda:

- 1. Submission of the Report of the Statutory Auditor;
- 2. Approval of the Balance Sheet and of the Profit and Loss Account for the year ended December 31, 1998;
- 3. Allocation of the results;
- 4. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor;
- 5. Statutory Appointments;
- 6. Approval of the Payment of fees in the amount of GBP 5,000 in respect of the current financial year.

Unanimously, the Meeting took the following resolutions:

## First resolution

The Meeting reviewed the Report of the Statutory Auditor, the Balance Sheet and the Profit and Loss Account for the financial year ended December 31, 1998 and, approved these documents in the form submitted to it.

# Second resolution

There being no profit in respect of the financial year ended December 31, 1998, no results were allocated.

#### Third resolution

The Meeting granted full discharge to the directors and the Statutory Auditor from their respective duties for the financial year ended December 31, 1998.

#### Fourth resolution

The Meeting resolved to appoint the following persons as directors of the Company:

- Jeffrey Jacobson
- Christopher W. House III
- Jeremy J. Plummer.

The meeting also renews the appointment of ARTHUR ANDERSEN as Statutory Auditor for a period of one year.

Their terms of appointment will lapse at the next Annual General Meeting convened to approve the accounts of the financial year which will end on December 31, 1999.

#### Fifth resolution

The meeting resolved to approve the payment, to the non-executive directors of the Company of fees in the amount of GBP 5,000.- (five thousand Pounds Sterling) net of Luxembourg income tax in respect of the current financial year.

There being no further items on the agenda, the Meeting ended and the minutes were signed by the board of the meeting.

Signature / Signature / Signature

The Chairman / The Scrutineer / The Secretary

Attendance list of the Annual General meeting of 30 June, 1999

Shareholders Number of Shares Signatures

Shareholders/proxyholders

Signature / Signature / Signature

The Chairman / The Scrutineer / The Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 25, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04034/250/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

## AustralAsia STORAGE EQUITIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 65.025.

Minutes of the Annual General Shareholders Meeting held on May 31, 2000

On Wednesday, May 31, 2000 at 2.30 p.m., the shareholders of AustralAsia STORAGE EQUITIES S.A. (the «Company») assembled for the annual general meeting at the registered office of the Company, 25b boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, in accordance with the Articles of Incorporation.

Claude Niedner, accountant, residing in Luxembourg, was elected Chairman of the Meeting and nominated Jeannette Vaude-Perrin, maître en droit, residing in Luxembourg, as secretary. The Meeting elected Sonja Schuller, employee, residing in Leudelange, as Scrutineer.

The Chairman declared:

- a) that convening letters had been mailed to registered shareholders
- b) that the attendance-list, signed by the shareholders present, the proxyholders and the officials of the meeting, showed that of 6,280 shares issued, 6,280 shares are represented with a voting right of 6,280 votes.

It was established that the Meeting is validly constituted and thus can adopt resolutions on all items of the following agenda:

- 1. Submission of the Report of the Statutory Auditor;
- 2. Approval of the Balance Sheet and of the Profit and Loss Account for the year ended December 31, 1999;
- 3. Allocation of the results;
- 4. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor;
- 5. Statutory Appointments;
- 6. Approval of the Remuneration of Directors;
- 7. Miscellaneous.

Unanimously, the Meeting took the following resolutions:

First resolution

The Meeting reviewed and approved the Report of the Statutory Auditor.

Second resolution

The Meeting reviewed and approved the Balance Sheet and the Profit and Loss Account for the financial year ended December 31, 1999 and, approved these documents in the form submitted to it.

Third resolution

The Meeting decided to bring forward the results for the year ended December 31, 1999.

#### Fourth resolution

The Meeting granted full discharge to the directors and the Statutory Auditor from their respective duties for the financial year ended December 31, 1999.

## Fifth resolution

The Meeting resolved to appoint the following persons as directors of the Company:

Board of Directors:

- Thomas B Allin
- Thomas G. Wattles
- Jeremy J. Plummer.

The meeting appoints PricewaterhouseCoopers as Statutory Auditor.

Their terms of appointment will lapse at the next Annual General Meeting convened to approve the accounts of the financial year which will end on December 31, 2000.

#### Sixth resolution

The meeting resolved that no fees will be paid to non-executive directors.

There being no further items on the agenda, the Meeting ended and the minutes were signed by the board of the meeting.

Signature / Signature / Signature

The Chairman / The Scrutineer / The Secretary

Attendance list of the Annual General meeting of May 31, 2000

Shareholders

MILLERS STORAGE S.A.

MILLERS STORAGE S.A.

Signatures

Shareholders/proxyholders

Signature (by virtue of a
6,278.43 shares

SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGEMENT S.A.

Signature (by virtue of a
1.57 share proxy)

Signature / Signature / Signature

The Chairman / The Scrutineer / The Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 25, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04033/250/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

# CITY & WEST END PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 63.633.

Extraordinary General Meeting of Shareholders

On the 27 May nineteen hundred and ninety-eight.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CITY & WEST END PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., a limited liability company with registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, dated the 6 March, 1998 (the «Company»).

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Claude Niedner, lawyer, residing in Luxembourg, in the Chair,

who appointed as secretary Sonja Schuller, employee, residing in Leudelange.

The Meeting elected as scrutineer Emer Falvey, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared:

- 1. That the agenda of the Meeting is the following:
- (i) The election of Patrick Despard, residing in London, United Kingdom, and Christopher W. House III, residing in Evanston, United States of America, as additional managers of the Company;
  - (ii) Miscellaneous
- 2. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

- 3. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- 4. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolution:

#### First resolution

The meeting resolves to elect Patrick Despard and Christopher W. House III as additional managers of the Company. There being no further business, the meeting is adjourned.

Signatures.

Attendance list of the Extraordinary General Meeting of 27 May 1998

Shareholders Number of Shares Signatures

shareholders/proxyholders

Signature (by virtue of a

500 proxy)

CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature / Signature / Signature Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 25, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04029/250/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

## CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 63.633.

Extraordinary General Meeting of Shareholders of February 15, 2001

In the year two thousand and one, on the fifteenth day of February.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A., a public limited company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 63.633), incorporated pursuant to a deed of the Notary Me Frank Baden on March 6, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 425 of June 12, 1998 (the «Company»), and which have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Me Frank Baden on 14 February 2001, not yet published in the Mémorial.

The Meeting was opened at 14.15 with Me Claude Niedner, lawyer, residing in Luxembourg, in the Chair,

who appointed as secretary Me Michèle Kemp, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Me Yves Lacroix, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the agenda of the Meeting is the following:
- 1. Authorisation to be granted to the board of directors of the Company to buy-back one thousand (1,000) class A shares (representing 4,99975 % of the share capital represented by class A shares of the Company) held by CITY & WEST END INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, for a period of one month in accordance with article 49-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies.
  - 2. Determination of the terms and conditions of the buy-back transaction.
  - 3. Miscellaneous
- II. That the shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their Shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed.

The proxies given shall be initialled ne varietur by the members of the board of the Meeting and shall be attached in the same way to this document.

- III. That, pursuant to the attendance list, two (2) shareholders holding together twenty thousand and one (20,001) class A shares (ordinary shares) and five thousand three hundred and thirty five (5,335) class B shares (preferred. shares), that is to say 100 % of the issued share capital, are present or represented.
- IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.
- V. That the present Meeting representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda, it being indicated that only class A shares (ordinary shares) entitle their holders to participate to the deliberation and to cast their votes on the agenda.

Then the General Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### First resolution

The Meeting decides to authorise the board of directors of the Company to buy-back one thousand (1,000) class A shares (representing 4,99975 % of the share capital represented by class A shares of the Company) held by CITY & WEST END INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, for a period of one month in accordance with article 49-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies.

## Second resolution

The Meeting resolves that, after having analysed the Main Sale Agreement (a copy of which has been presented to the Meeting and remains attached to the present minutes) decides to buy-back the one thousand (1,000) class A shares (ordinary shares) under the terms and conditions set out in such Agreement.

The Meeting further resolves that the one thousand (1,000) class A shares shall be held in treasury and that the board of directors is entrusted to convene, at a later stage, an extraordinary general meeting of shareholders to be held before notary to state the cancellation of these class A shares and the subsequent decrease of the share capital.

There being no further business, the Meeting is terminated.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Scrutineer / Secretary

Attendance List of the Extraordinary General Meeting of Shareholders of February 15, 2001

Name	class A shares	Signature/Proxyholder
CITY & WEST END INVESTMENT HOLDINGS LIMITED	1,000	Signature
SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY	19,001	Signature
Total	20,001	
Name	class B shares	Signature/Proxyholder
CITY & WEST END INVESTMENT HOLDINGS LIMITED	5,335	Signature
Total	5 3 3 5	

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 25, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04030/250/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

## M.A.D. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 28.318.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 14 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 25.000.000,- est converti en EUR 619.733,81 avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2001.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital de la société, nouvellement exprimé en Euros, est désormais fixé à un montant de EUR 619.733, 81 représenté par 25.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour M.A.D. HOLDING S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 34, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04069/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

## GRANDROS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 23.321.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 7 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69 avec effet au 1er août 2001.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital de la société, nouvellement exprimé en Euros, est désormais fixé à un montant de EUR 30.986, 69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Pour GRANDROS S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 34, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04073/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

## ORCA DIVE SCHOOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5754 Frisange, 13, Klees Bongert. R. C. Luxembourg B 73.517.

L'an deux mille un, le dix-sept décembre

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

## Ont comparu:

- 1) Monsieur Patrick Arendt, fonctionnaire communal, demeurant à L-5454 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange.
- 2) Monsieur Romain Closter, employé CFL, demeurant à L-9366 Ermsdorf, 8, Bunte Wee.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter leurs déclarations comme suit:

- 1) Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ORCA DIVE SCHOOL, S.à r.l., avec siège social à L-5752 Frisange, 25A, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 199 du 9 mars 2000 et modifiée en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant du 13 août 2001, non encore publié au Mémorial C.
- 2) Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées et détenues comme suit:
- 1) Monsieur Patrick Arendt, fonctionnaire communal, demeurant à L-5454 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, deux parts sociales.....

Monsieur Patrick Arendt prénommé, déclare alors céder et transporter avec effet à ce jour, sous la garantie légale de droit à Monsieur Robert Faber, employé privé, demeurant à L-7447 Lintgen, 144, route de Fischbach, ici présent et ce acceptant, ses deux (2) parts sociales;

Monsieur Romain Closter, prénommé, déclare céder et transporter avec effet à ce jour, sous la garantie légale de droit à Monsieur Robert Faber prénommé, quarante-huit (48) de ses parts sociales et à Monsieur Patrick Degrott, fonctionnaire communal, demeurant à L-5754 Frisange, 13, Klees Bongert, cinquante (50) parts sociales.

Ces cessions de parts sont acceptées au nom de la société par ses deux gérants, les prénommés Messieurs Patrick Arendt et Romain Closter.

Les nouveaux associés déclarent alors se réunir en assemblée générale extraordinaire et prendre les résolutions suivantes:

## Première résolution

Les associés décident de transférer l'adresse de la société de L-5752 Frisange, 25A, rue de Luxembourg à L-5754 Frisange, 13, Klees Bongert.

## Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à raison de quatre mille deux cent trente-six francs luxembourgeois (4.236,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à cinq cent quatre mille deux cent trente-six francs luxembourgeois (504.236,- LUF).

Le montant de quatre mille deux cent trente-six francs luxembourgeois (4.236,- LUF) a été intégralement libéré par versement en espèces.

Le document justificatif du paiement en espèces a été présenté au notaire soussigné.

#### Troisième résolution

Les associés décident d'adopter l'Euro comme monnaie de référence et de comptabilité de ORCA DIVE SCHOOL, S.à r.l. avec effet à ce jour.

#### Quatrième résolution

Les associés décident de convertir le capital de francs luxembourgeois en Euro, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) Euro, avec effet à ce jour, de sorte que le capital social sera fixé à partir de ce jour à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représentés par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR).

## Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 de statuts afin de l'adapter aux décisions prises, de sorte que l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

- «**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR), entièrement libérées et détenues comme suit:

#### Sixième résolution

Les nouveaux associés acceptent la démission avec effet à ce jour des gérants Messieurs Patrick Arendt et Romain Closter avec effet à ce jour leur accordent décharge pour leur fonction exercée.

Sont nommés gérants de la société avec effet immédiat:

- 1) Monsieur Robert Faber, employé privé, demeurant à L-7447 Lintgen, 144, route de Fischbach, est nommé gérant technique;
- 2) Monsieur Patrick Degrott, fonctionnaire communal, demeurant à L-5754 Frisange, 13, Klees Bongert, est nommé gérant administratif.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute

Signé: P. Arendt, R. Closter, R. Faber, P. Degrott, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 décembre 2001, vol. 465, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 janvier 2002.

A. Lentz.

(04002/221/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

## ORCA DIVE SCHOOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5754 Frisange, 13, Klees Bongert. R. C. Luxembourg B 73.517.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 janvier 2002.

A. Lentz.

(04003/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2002.

## R.P.A., REALIS PROMOTION ET AGENCE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof/Koerich, 2-5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 72.437.

# EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 14 novembre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier paragraphe de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Windhof/Koerich, le 14 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

le président / le secrétaire / le scrutateur

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 168, fol. 98, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-J Steffen.

(04077/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

## LESIFACE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 13.494.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 12 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de BEF 5.000.000,- est converti en EUR 123.946,76 avec effet au 1er juillet 2001.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 12 novembre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euros, pour le porter du montant actuel de EUR 123.946,76 à un montant de EUR 125.000,- Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 1.053,24 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En conséquence, le capital de la société, nouvellement exprimé en Euros, est désormais fixé à un montant de EUR 125.000,- représenté par 5.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour LESIFACE S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 34, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04070/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

#### JADOF INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 68.417.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 8 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 71.000.000,- est converti en EUR 1.760.044,03 avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2001

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 8 novembre 2001 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en Euros, de sorte que le capital autorisé actuel de LUF 150.000.000,- est converti et porté à un montant de EUR 3.720.000,- avec effet au 1er avril 2001.

En conséquence, le capital de la société, nouvellement exprimé en Euros, est désormais fixé à un montant de EUR 1.760.044,03 représenté par 71.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour JADOF INVEST S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 34, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04072/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

## IMMO-SHARP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7395 Hunsdorf, 50, rue de Steinsel. R. C. Luxembourg B 49.770.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euro (31.250,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.»

Hunsdorf, le 15 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 168, fol. 97, case 9. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-J Steffen.

(04078/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

## **SOLEIL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 57.732.

Le bilan au 31 décembre 2000 enregistré à Luxembourg le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2002.

(04103/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

## RUSSO FRERES S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. route de Bettembourg.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 18 décembre 2001, que

- Monsieur Vito Russo, menuisier, demeurant à Livange, a cédé toutes les 147 parts sociales qu'il détenait dans la société RUSSO FRERES S.C.I. à MENUISERIE NICOLAS RUSSO, S.à r.I., société à responsabilité limitée, avec siège social à Livange, Zone Industrielle, et
- Monsieur Nicola Russo, maître-menuisier, demeurant à Livange, a cédé cent cinquante-deux (152) parts sociales qu'il détenait dans la société RUSSO FRERES S.C.I. à MENUISERIE NICOLAS RUSSO, S.à r.l., préqualifiée.

Par conséquent, à compter de ce jour, la répartition du capital social de la société RUSSO FRERES S.C.I. est comme suit:

1.- MENUISERIE NICOLAS RUSSO, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social

Livange, le 18 décembre 2001.

Pour extrait conforme

N. Russo

Gérant

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 168, fol. 98, case 3. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-J. Steffen.

(04074/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

## IMMOBILIERE MUHLENBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 48.463.

## **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 23 novembre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent trente-quatre virgule cinquante-huit euro (EUR 31.234,58) représenté par mille deux cent soixante (1.260) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 168, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-J Steffen.

(04079/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

#### DI-KA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 30.821.

## **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 23 novembre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend euro (EUR 31.000,-). Es ist eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Geschäftsanteile zu hundertvierundzwanzig euro (EUR 124,-).»

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 168, fol. 97, case 6. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-J Steffen.

(04080/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

## AXIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 43, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 79.322.

## **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 5 décembre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«Art. 3. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-seize virgule soixante-neuf euro (EUR 30.986,69), divisé en cent (100) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 168, fol. 97, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-J Steffen.

(04081/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

## RIX J. ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, Z.A. rue de Sanem. R. C. Luxembourg B 13.846.

## **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 11 décembre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-six mille cinq cents euros (EUR 26.500,-) représenté par cent six parts sociales (106) de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, réparties comme suit:

1. Monsieur Alain Carli, employé privé, L-3321 Berchem, 25, rue de la Barrière, quatre-vingt-quinze parts sociales	
2. Monsieur Johnny Rix, entrepreneur, L-3899 Foetz, 81, rue Théodore de Wacquant, onze parts sociales	
Total: cent six parts sociales	106 <sup>»</sup>
Soleuvre, le 11 décembre 2001.	

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 168, fol. 97, case 3. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-I Steffen.

(04082/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

#### COUVERTURE FERBLANTERIE WEIS CHARLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1738 Luxembourg, 17, rue Luc Housse.

R. C. Luxembourg B 36.135.

## **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 17 décembre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros (EUR 24,79) chacune.

Les parts sont réparties comme suit:

1) Monsieur Charles Weis, maître-couvreur, L-7727 Colmar-Berg	625	parts
2) Madame Antonia Memola, sans état, L-7727 Colmar-Berg	625	parts
Total:	1 250	parts»

Pour extrait conforme

C. Weis

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 168, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-J Steffen.

(04084/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

## WEHO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6912 Roodt/Syre, 1, rue de Grevenmacher. R. C. Luxembourg B 6.860.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 24 octobre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

- «**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 185.000,-), divisé en sept cent quarante (740) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, appartenant aux associés comme suit:
  - 1) Madame Diane Hoffmann, employée privée, demeurant à Roodt/Syre, cinq cent cinquante-cinq parts sociales 555
  - 2) Monsieur Laurent Welter, étudiant, demeurant à Roodt/Syre, cent quatre-vingt-cinq parts sociales . . . . . . . . 185

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

D.Hoffmann

gérante

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 168, fol. 97, case 2. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-| Steffen.

(04083/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

## MARQUES & SILVA, .S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5834 Hesperange, 12, rue Jean-Pierre Hippert. R. C. Luxembourg B 50.531.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision des associés prise en date du 14 décembre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier et le dernier alinéa de l'article 5 des statuts sont modifiés comme suit:

«**Premier alinéa.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

«Dernier alinéa. Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société.»

Hesperange, le 14 décembre 2001.

Pour extrait conforme

M. Da Silva / M. Marques Barnabe

gérant / gérant

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 168, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-J Steffen.

(04085/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

## STEFAN ALTMEYER, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5426 Greiveldange, 12, A Benzelt. H. R. Luxemburg B 49.885.

## **AUSZUG**

Durch Gesellschafterbeschluss vom 19. Dezember 2001 wurde beschlossen, das Gesellschaftskapital in euro umzuwandeln und Artikel 5 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert euro (EUR 12.500,-) und ist in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig euro (EUR 25,-) eingeteilt, voll in Bar eingezahlt.

Das Gesellschaftskapital wurde durch den einzigen Gesellschafter Herrn Stefan Altmeyer, Diplomingenieur, wohnhaft in D-66706 Perl-Besch, Im Hofbüsch 5, gezeichnet.»

Luxemburg, den 19. Dezember 2001.

Für gleichlautenden Auszug

S. Altmeyer

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 168, fol. 97, case 4. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-J Steffen.

(04086/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# ENGKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8342 Olm, 11, rue Napoléon ler. R. C. Luxembourg B 19.204.

# **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision des associés prise en date du 12 décembre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euro (EUR 13.394,68), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euro (EUR 24,79) chacune, souscrites comme suit:

1 Monsieur Pierre Thinnes, commerçant, demeurant à Olm	250	parts
2 Madame Anne-Marie Neyens, employée privée, demeurant à Olm	250	parts
Total:	500	parts

Le capital social a été entièrement souscrit et libéré en espèces.»

Olm, le 12 décembre 2001.

Pour extrait conforme

P. Thinnes

gérant

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 168, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé):M.-J Steffen.

(04087/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# PRESSS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 30, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 29.879.

# **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision des associés prise en date du 13 novembre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que la première phrase de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Grevenmacher, le 13 novembre 2001.

Pour extrait conforme

E. Burton

gérant

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 168, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-J Steffen.

(04088/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# PAPILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 11, rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 66.247.

# **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 17 décembre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68), représenté par cent (100) parts sociales, de cent vingt-trois virgule quatre-vingt-quinze euros (EUR 123,95) chacune.»

Bertrange, le 17 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

un mandataire

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 168, fol. 97, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-J Steffen.

(04091/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# VELT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 66.488.

#### **FXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 19 décembre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Les cinq cent (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1 Monsieur Sabato Barbone, commerçant, demeurant à Luxembourg, deux cent cinquante parts sociales 250	
2 Madame Carmela Barbone-Coppola, commerçante, demeurant à Luxembourg, deux cent cinquante parts so-	

Toutes ces parts ont été libérées intégralement par des versements en espèces.»

Luxembourg, le 19 décembre 2001.

Pour extrait conforme

S. Barbone

gérant

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 168, fol. 98, case 7. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-J Steffen.

(04089/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# AUTO-COMMERCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 70A, rue de l'Europe. R. C. Luxembourg B 52.295.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision des associés prise en date du 18 décembre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

« Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros (EUR 24,79) chacune.»

Pontpierre, le 18 décembre 2001.

Pour extrait conforme

J. Goncalves Da Costa

gérant

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 168, fol. 96, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-J Steffen.

(04092/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# IRIS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 47.259.

# **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 20 décembre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cent (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour extrait conforme

un mandataire

Signatures

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 168, fol. 97, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-J Steffen.

(04093/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# ISAIAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 65.538.

\_

Conseil d'Administration tenu le 29 novembre 2001 à 9.00 heures

### Administrateurs présents

- HALSEY, S.à r.l., dont le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal;
- Monsieur David Harvey, demeurant à Gibraltar, Rock House, Gardiners Road.

### Administrateur représenté

- Monsieur Michel Charles Louis Maes, demeurant au 1430 Rebecq, sentier du Presbytère, Quenast 7, Belgique.

### Quorum

Tous les administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil est considéré comme valablement convoqué.

Ordre du jour:

- A. Transfert du siège social;
- B. Désignation d'un mandataire afin de remplir les formalités de dépôt, d'enregistrement et de publication.

#### Première résolution

Transfert du siège social

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et ceci à partir du 3 décembre 2001.

#### Deuxième résolution

Désignation d'un mandataire afin de remplir les formalités de dépôt, d'enregistrement et de publication

Il est décidé de désigner comme mandataire Christophe Gammal demeurant à Luxembourg afin de remplir les formalités de dépôt, d'enregistrement et de publication dudit transfert de siège.

L'ordre du jour étant épuisé le conseil d'administration se clôturait à 9.15 heures.

Fait à Luxembourg, le 29 novembre 2001.

HALSEY, S.à r.l. / D. Harvey / M. Maes

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04209/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# AVILLIERS LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 61.393.

Ordinary General Meeting of the Sole Shareholder held in writing in accordance with article 193 of the Luxembourg Corporate Act of 10 August 1915 as amended, on November 12, 2001

# Agenda:

- 1. Transfer of registered office of the Company;
- 2. Miscellaneous.

Now therefore, the sole shareholder of the Company resolves as follows:

# Resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its present location to 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and empowers Mr Christophe Gammal, economist, with business address at 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to sign and execute in the name and on behalf of the Company any document that might be needed to give effect to the transfer of the registered office, including but not limited to certificates, except for registration and publication purpose, notices to various administrations and suppliers and any other document that might be useful in relation thereto.

ITP INVESTORS LLC (425 parts sociales / 425 parts sociales)

Associé

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04213/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# ILE DE LaD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1941 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 69.642.

Ordinary General Meeting of the Shareholders held in writing in accordance with article 193 of the Luxembourg Corporate Act of 10 August 1915 as amended, on November 12, 2001

#### Agenda

- 1. Transfer of registered office of the Company;
- 2. Miscellaneous.

Now therefore, the Shareholders of the Company resolve as follows:

#### Resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from its present location to 174, route de Longwy, L-1941 Luxembourg and empower Mr Christophe Gammal, economist, with business address at 4, boule-vard Royal, L-2449 Luxembourg to sign and execute in the name and on behalf of the Company any document that might be needed to give effect to the transfer of the registered office, including but not limited to certificates, except for registration and publication purpose, notices to various administrations and suppliers and any other document that might be useful in relation thereto.

BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C.	(59,30 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
ILE DE LaD TE, S.à r.l.	(220,65 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
HRO INVESTMENTS LTD	(5 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B- 1, L.L.C.	(28,25 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C- 1, L.L.C.	(176,35 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII- 1, L.L.C.	(10,45 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04208/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

### D.F.P. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>. R. C. Luxembourg B 73.549.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 38, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Signatures

Administrateurs

(04230/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# D.F.P. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>. R. C. Luxembourg B 73.549.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 7 juin 2001

- 3. L'Assemblée constate que le capital social de la société est intégralement absorbé par des pertes. Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour.

Les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

- 5. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de postes d'administrateurs de trois à cinq.
- 6. L'Assemblée nomme administrateurs Messieurs Pierre Hoffmann demeurant professionnellement au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg et Romain Thillens demeurant professionnellement au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs nouvellement élus prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Rodney Haigh, employé privé, demeurant à 8, rue du Barendall, L-8212 Mamer.

Nour Éddin Nijar, employé privé, demeurant à 4, Am Stell Pad, L-9674 Nocher.

Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à 1, route de Holtz, L-8557 Petit-Nobressart.

Romain Thillens, employé privé, demeurant professionnellement au 32, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg. Pierre Hoffmann, employé privé, demeurant professionnellement au 32, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 38, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04231/565/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

### e2co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 73.843.

<del>\_</del>

Conseil d'Administration tenu au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg le 29 novembre 2001 à 10.15 heures

# Administrateurs présents

- HALSEY, S.à r.l., dont le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal;
- Monsieur David Harvey, demeurant à Gibraltar, Rock House, Gardiners Road 2B.

#### Administrateur représenté

- Monsieur Bertil Hansson, demeurant en France, 8, route des Perouzes, 74290 Veyrier du Lac.

### Ouorum

Tous les administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil est considéré comme valablement convoqué.

Ordre du jour:

- A. Transfert du siège social;
- B. Désignation d'un mandataire afin de remplir les formalités de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Première résolution

Transfert du siège social

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et ceci à partir du 3 décembre 2001.

# Deuxième résolution

Désignation d'un mandataire afin de remplir les formalités de dépôt, d'enregistrement et de publication

Il est décidé de désigner comme mandataire Christophe Gammal demeurant à Luxembourg afin de remplir les formalités de dépôt, d'enregistrement et de publication dudit transfert de siège.

L'ordre du jour étant épuisé le conseil d'administration se clôturait à 10.30 heures.

Fait à Luxembourg, le 29 novembre 2001.

HALSEY, S.à r.l. / D. Harvey / B. Hansson

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04210/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# POZZO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 63.796.

Conseil d'Administration tenu au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg le 27 novembre 2001 à 18.00 heures

# Administrateurs présents

- HALSEY, S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, représentée par David Harvey;
- Kristel Segers, demeurant à L-1015 Luxembourg, 1, rue Henri Schnadt.

# Administrateur représenté

- Monsieur Gianfranco Pozzo, demeurant au 26, via Piemonte, Udine, Italie.

# Quorum

Tous les administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil est considéré comme valablement convoqué.

Ordre du jour:

- A. Transfert du siège social;
- B. Désignation d'un mandataire afin de remplir les formalités de dépôt, d'enregistrement et de publication.

#### Première résolution

Transfert du siège social

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et ceci à partir du 3 décembre 2001.

### Deuxième résolution

Désignation d'un mandataire afin de remplir les formalités de dépôt, d'enregistrement et de publication

Il est décidé de désigner comme mandataire Christophe Gammal demeurant à Luxembourg afin de remplir les formalités de dépôt, d'enregistrement et de publication dudit transfert de siège.

L'ordre du jour étant épuisé le conseil d'administration se clôturait à 18.15 heures.

Fait à Luxembourg, le 27 novembre 2001.

HALSEY, S.à r.l. / K. Segers / G. Pozzo Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04211/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

### BRPHP RIVEPAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 65.810.

Ordinary General Meeting of the Shareholders held in writing in accordance with article 193 of the Luxembourg Corporate Act of 10 August 1915 as amended, on November 12, 2001

#### Agenda:

- 1. Transfer of registered office of the Company;
- 2. Miscellaneous.

Now therefore, the sole shareholders of the Company resolve as follows:

# Resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from its present location to 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and empower Mr Christophe Gammal, economist, with business address at 4, boule-vard Royal, L-2449 Luxembourg to sign and execute in the name and on behalf of the Company any document that might be needed to give effect to the transfer of the registered office, including but not limited to certificates, except for registration and publication purpose, notices to various administrations and suppliers and any other document that might be useful in relation thereto.

HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP (300 parts sociales / 500 parts sociales) Signature Associé
PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP (200 parts sociales / 500 parts sociales) Signature Associé

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04214/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# **BESTCITE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon ler. R. C. Luxembourg B 31.802.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 janvier 2002

- 1. A l'unanimité, l'Assemblée décide de transférer le siège social du 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg.
- 2. L'Assemblée procède à la reconstitution des organes sociaux et nomme pour une durée de trois ans Messieurs Christophe Blondeau, Rodney Haigh et Nour Eddin Nijar, Administrateurs et HRT REVISION, S.à r.l., Commissaire aux Comptes.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 38, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04234/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# FINWELLNESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 59.557.

\_

Conseil d'Administration tenu au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg le 27 novembre 2001 à 12.20 heures

### Administrateurs présents

- HALSEY, S.à r.l., dont le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal;
- Mademoiselle Kristel Segers, directeur, demeurant à L-1015 Luxembourg, 1, rue Henri Schnadt.

#### Administrateur représenté

- M. Stefano Zanelli, demeurant I-47023 Cesena-Fo, via C. Battisti 94.

### Quorum

Tous les administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil est considéré comme valablement convoqué.

Ordre du jour:

- A. Transfert du siège social;
- B. Désignation d'un mandataire afin de remplir les formalités de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Première résolution

Transfert du siège social

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et ceci à partir du 3 décembre 2001.

### Deuxième résolution

Désignation d'un mandataire afin de remplir les formalités de dépôt, d'enregistrement et de publication

Il est décidé de désigner comme mandataire Christophe Gammal demeurant à Luxembourg afin de remplir les formalités de dépôt, d'enregistrement et de publication dudit transfert de siège.

L'ordre du jour étant épuisé le conseil d'administration se clôturait à 12.35 heures.

Fait à Luxembourg, le 27 novembre 2001.

HALSEY, S.à r.l. / K. Segers / S. Zanelli

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04212/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# RIVEPAR LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 65.545.

Ordinary General Meeting of the Shareholders held in writing in accordance with article 193 of the Luxembourg Corporate Act of 10 August 1915 as amended, on November 12, 2001

Agenda:

- 1. Transfer of registered office of the Company;
- 2. Miscellaneous.

Now therefore, the Shareholders of the Company resolve as follows:

### Resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from its present location to 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and empower Mr Christophe Gammal, economist, with business address at 4, boule-vard Royal, L-2449 Luxembourg to sign and execute in the name and on behalf of the Company any document that might be needed to give effect to the transfer of the registered office, including but not limited to certificates, except for registration and publication purpose, notices to various administrations and suppliers and any other document that might be useful in relation thereto.

BRP EUROPEAN PROPERTIES L.P. (2.060 parts sociales / 2.500 parts sociales) Signature Associé
BRHP RIVEPAR, S.à r.l. (415 parts sociales / 2.500 parts sociales) Signature Associé
HRO INVESTMENTS LTD (25 parts sociales / 2.500 parts sociales) Signature Associé

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04215/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# COMALA DEFENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 75.703.

Ordinary General Meeting of the Sole Shareholder held in writing in accordance with article 193 of the Luxembourg Corporate Act of 10 August 1915 as amended, on November 12, 2001

#### Agenda:

- 1. Transfer of registered office of the Company;
- 2. Miscellaneous.

Now therefore, the shareholder of the Company resolves as follows:

#### Resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its present location to 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and empowers Mr Christophe Gammal, economist, with business address at 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to sign and execute in the name and on behalf of the Company any document that might be needed to give effect to the transfer of the registered office, including but not limited to certificates, except for registration and publication purpose, notices to various administrations and suppliers and any other document that might be useful in relation thereto.

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST (500 parts sociales / 500 parts sociales)

Associé

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04216/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# EUROSQUARE 1 TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 75.422.

Ordinary General Meeting of the Sole Shareholder held in writing in accordance with article 193 of the Luxembourg Corporate Act of 10 August 1915 as amended, on November 12, 2001

# Agenda:

- 1. Transfer of registered office of the Company;
- 2. Miscellaneous.

Now therefore, the shareholders of the Company resolves as follows:

### Resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from its present location to 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and empower Mr Christophe Gammal, economist, with business address at 4, boule-vard Royal, L-2449 Luxembourg to sign and execute in the name and on behalf of the Company any document that might be needed to give effect to the transfer of the registered office, including but not limited to certificates, except for registration and publication purpose, notices to various administrations and suppliers and any other document that might be useful in relation thereto.

HB INSTITUTIONAL, LTD PARTNERSHIP	(233,50 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P 1	(66,95 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
PB INSTITUTIONAL, LTD PARTNERSHIP	(123,60 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
YB INSTITUTIONAL, LTD PARTNERSHIP	(75,95 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04217/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# EUROSQUARE 3 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 72.313.

Ordinary General Meeting of the Shareholders held in writing in accordance with article 193 of the Luxembourg Corporate Act of 10 August 1915 as amended, on November 12, 2001

Agenda:

- 1. Transfer of registered office of the Company;
- 2. Miscellaneous.

Now therefore, the Shareholders of the Company resolve as follows:

# Resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from its present location to 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg and empower Mr Christophe Gammal, economist, with business address at 4, boule-vard Royal L-2449 Luxembourg to sign and execute in the name and on behalf of the Company any document that might be needed to give effect to the transfer of the registered office, including but not limited to certificates, except for registration and publication purpose, notices to various administrations and suppliers and any other document that might be useful in relation thereto.

BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C	(59,30 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
EUROSQUARE 3 TE, S.à r.l	(220,65 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
HRO INVESTMENTS LTD	(5 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B- 1, L.L.C	(28,25 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C- 1, L.L.C	(176,35 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII- 1, L.L.C.	(10,45 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04218/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# EUROSQUARE 3 TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 12,500.-.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 76.326.

Ordinary General Meeting of the Shareholders held in writing in accordance with article 193 of the Luxembourg Corporate Act of 10 August 1915 as amended, on November 12, 2001

Agenda:

- 1. Transfer of registered office of the Company;
- 2. Miscellaneous.

Now therefore, the Shareholders of the Company resolve as follows:

# Resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from its present location to 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and empower Mr Christophe Gammal, economist, with business address at 4, boule-vard Royal, L-2449 Luxembourg to sign and execute in the name and on behalf of the Company any document that might be needed to give effect to the transfer of the registered office, including but not limited to certificates, except for registration and publication purpose, notices to various administrations and suppliers and any other document that might be useful in relation thereto.

HB INSTITUTIONAL, LTD PARTNERSHIP	(233,50 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
PB INSTITUTIONAL, LTD PARTNERSHIP	(123,60 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
YB INSTITUTIONAL, LTD PARTNERSHIP	(75,95 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P 1	(66,95 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04219/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# EUROSQUARE 4 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 72.313.

Ordinary General Meeting of the Shareholders held in writing in accordance with article 193 of the Luxembourg Corporate Act of 10 August 1915 as amended, on November 12, 2001

Agenda:

- 1. Transfer of registered office of the Company;
- 2. Miscellaneous.

Now therefore, the Shareholders of the Company resolve as follows:

### Resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from its present location to 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg and empower Mr Christophe Gammal, economist, with business address at 4, boule-vard Royal L-2449 Luxembourg to sign and execute in the name and on behalf of the Company any document that might be needed to give effect to the transfer of the registered office, including but not limited to certificates, except for reg-

istration and publication purpose, notices to various administrations and suppliers and any other document that might be useful in relation therteto.

BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C.	(59,30 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
EUROSQUARE 4 TE, S.à r.l	(220,65 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
HRO INVESTMENTS LTD	(5 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B- 1, L.L.C	(28,25 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C- 1, L.L.C	(176,35 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII- 1, L.L.C.	(10,45 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04220/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# EUROSQUARE 4 TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 12.500,-.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 75.426.

Ordinary General Meeting of the Shareholders held in writing in accordance with article 193 of the Luxembourg Corporate Act of 10 August 1915 as amended, on November 12, 2001 Agenda:

- 1. Transfer or registered office of the Company;
- 2. Miscellaneous.

Now therefore, the Shareholders of the Company resolve as follows:

#### Resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from its present location to 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and empower Mr Christophe Gammal, economist, with business address at 4, boule-vard Royal, L-2449 Luxembourg to sign and execute in the name and on behalf of the Company any document that might be needed to give effect to the transfer of the registered office, including but not limited to certificates, except for resignation and publication purpose, notices to various administrations and suppliers and any other document that might be useful in relation thereto.

HB INSTITUTIONAL, LTD PARTNERSHIP	(233,50 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
PB INSTITUTIONAL, LTD PARTNERSHIP	(123,60 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
YB INSTITUTIONAL, LTD PARTNERSHIP	(75,95 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P 1	(66,95 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
Ennagietré à Luxambaure la 24 décembre 2001 val	E42 fol 92 cose 12 Post 12 cures		

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04221/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# BCE GLOBAL LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation). Capital social: GBP 10.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 69.047.

### DISSOLUTION

Extrait des résolutions de clôture de liquidation prises le 14 décembre 2001 par l'Associé unique de BCE GLOBAL LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. (la «Société»)

Par résolutions prises le 14 décembre 2001, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 14 décembre 2001;
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés à l'ancien siège de la Société, à savoir au 12, rue L. Thyes, L-2636 Luxembourg, pendant une période de cinq années à partir de la publication du présent extrait;
- que toutes les dettes de la Société ayant été payées et toutes distributions ayant été faites, aucune mesure en vue de la consignation des fonds au profit des créanciers ou associés n'a dû être prise.

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 33, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04229/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# EUROSQUARE 5 INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 12.500,- EUR.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 75.423.

Ordinary General Meeting of the Shareholders held in writing in accordance with article 193 of the Luxembourg Corporate Act of 10 August 1915 as amended, on November 12, 2001 Agenda:

- 1. Transfer or registered office of the Company;
- 2. Miscellaneous.

Now therefore, the Shareholders of the Company resolve as follows:

#### Resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from its present location to 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and empower Mr Christophe Gammal, economist, with business address at 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to sign and execute in the name and on behalf of the Company any document that might be needed to give effect to the transfer of the registered office, including but not limited to certificates, except for resignation and publication purpose, notices to various administrations and suppliers and any other document that might be useful in relation thereto.

BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C.	(59,05 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
EUROSQUARE 5 TE, S.à r.l.	(210,55 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
HRO INVESTMENTS LTD	(5 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C.	(28,85 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C.	(168,60 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C	C. (27,95 parts sociales / 500 parts sociales)	Signature	Associé
Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vo	ol. 562, fol. 82, case 12. – Reçu 12 euros.		

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04222/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# FARMLAND CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R. C. Luxembourg B 49.470.

L'an deux mille un, le dix décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FARMLAND CO S.A. établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg en date du 1<sup>er</sup> décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 105 du 13 mars 1995,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 49.470.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

Le président nomme secrétaire Madame Céline Fournier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michael Zenner, fiscaliste, demeurant à D-66701 Beckingen.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Conversion du capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR (cours de conversion 1,- Euro=40,3399 Francs Luxembourgeois).
- 2.- Augmentation du capital social à concurrence de 79.013,31 EUR pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 110.000,- EUR par un versement en espèces.
  - 3.- Souscription et libération.
  - 4.- Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première resolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR (cours de conversion 1,-Euro=40,3399 francs luxembourgeois).

### Deuxième resolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 79.013,31 EUR pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 110.000,- EUR par un versement en espèces.

# Libération

La libération a eu lieu immédiatement moyennant versements en espèces par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent, de sorte que la somme de 79.013,31 euros se trouve dés maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

#### Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à cent dix mille euros (110.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de quatre-vingt-huit euros (88,- EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15.30 heures.

### Evaluation des frais

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 79.013,31 EUR à 3.187.389,02 LUF (cours officiel 1,- EUR=40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à environ 75.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, C. Fournier, M. Zenner, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 132S, fol. 80, case 6. – Reçu 31.874 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 janvier 2002.

P. Decker.

(04206/206/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

# FARMLAND CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R. C. Luxembourg B 49.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2002.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(04207/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2002.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimeurie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange